

BUDGET PRIMITIF

2023

CONSEIL DE MÉTROPOLE 28 MARS 2023



INTRODUCTION

La Métropole a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire le 02 février 2023. Ce débat conforte le positionnement de responsabilité et de soutien de la Métropole pour son territoire et construit une stratégie financière à la hauteur des projets du mandat autour de trois leviers :

- **Maîtriser la section de fonctionnement**
- **Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette**
- **Investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de 2,5 milliards d'euros**

Cette stratégie tient compte du contexte actuel : après un retour à la normale post crise sanitaire, le ralentissement de la croissance s'est installé en 2022 en lien avec la forte montée de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et l'augmentation du niveau des taux d'intérêts, nous obligeant à des adaptations et des exigences accrues sur le budget 2023 et sur l'équilibre de la prospective à atteindre.

Les investissements prévus sur le territoire doivent cependant être poursuivis. La PPI 2021-2026 fixe un cap ambitieux pour le mandat en multipliant ces derniers par 2,5 par rapport à la période précédente. En 2023 avec plus de 450 M€ de dépenses d'équipement prévus, ce budget s'inscrit dans le cadre des six priorités d'investissement, représentatives des compétences et actions de la collectivité :

- Mieux se déplacer avec, notamment, de forts investissements en direction des mobilités décarbonées, soutenus par la mise en œuvre progressive de la gratuité des transports publics
- Soutenir l'attractivité du territoire
- Gérer les risques majeurs, les milieux aquatiques et la protection contre les inondations
- Préserver notre environnement avec, notamment, la démarche zéro déchets
- Compléter et moderniser nos équipements culturels et sportifs
- Renforcer la solidarité territoriale

Dans un esprit de solidarité intercommunale, la Métropole de Montpellier va continuer à chercher un juste équilibre entre ses dépenses et ses recettes de fonctionnement, afin de libérer ses capacités d'investissement pour moderniser le territoire et poursuivre sur le chemin de la transition écologique et sociale.

Table des matières

2023 : une structuration pérenne de notre gestion financière	4
La poursuite de la programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026	4
L'aboutissement de la co-construction du nouveau pacte Financier et Fiscal.....	5
A. Le contexte global et l'équilibre du Budget 2023	6
L'impact du choc énergétique	6
Le bouclage global du budget.....	7
Budget principal : bouclage réel par section	8
Budget principal : épargne et situation financière	10
B. Les orientations thématiques 2023	11
Mieux se déplacer	12
Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe	13
Une mobilité routière plus sûre et concertée	15
Mieux soutenir l'activité du territoire	17
Investir dans l'innovation	18
... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans	20
Gérer les risques majeurs et GEMAPI	21
Protéger contre les risques - GEMAPI	22
Mieux préserver notre environnement	23
Agroécologie et espaces naturels	24
Déchets : accompagner les bonnes pratiques	25
Une Métropole exemplaire	27
Compléter nos équipements culturels et sportifs	28
Sports	29

Culture	31
Une Métropole plus solidaire	33
Une Métropole plus solidaire de ses habitants...	34
...Et de ses communes	35
C. Les ressources du Budget Primitif 2023	36
1. Les recettes de fonctionnement du budget principal	36
La fiscalité et les taxes transférées	37
Les autres recettes de fonctionnement	40
2. Les recettes d'investissement du budget principal 2023	41
D. Les emplois du Budget Primitif 2023.....	42
1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal	42
Les charges de fonctionnement courant.....	43
Les charges de personnel.....	45
Les charges financières.....	46
Les autres charges	48
2. Les dépenses d'investissement du budget principal 2023	49
Annexe 1 – Tableau 2023 du budget annexe Parking	54
Annexe 2 – Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023	55
Annexe 3 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement.....	68
Annexe 4 : Flux croisés entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole	77
Annexe 5 : Simulation des dépenses réelles de fonctionnement consolidées selon le décret n°2006-892 du 30/06/2016.....	79

2023 : une structuration pérenne de notre gestion financière

La poursuite de la programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026

Depuis 2021, une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de 2,5 Mds€ a été adoptée pour le mandat.

Il s'agit d'une prospective budgétaire des équipements à réaliser, formalisée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements pour la première fois dans l'histoire de notre intercommunalité. La PPI contribue ainsi à clarifier une stratégie d'investissement, à donner une lisibilité d'ensemble des AP/CP et à faciliter le suivi de la réalisation des investissements prioritaires.

Cette vision globale et partagée des objectifs d'investissement intercommunaux est un outil de pilotage financier et politique. Elle permet de partager entre les communes les grandes orientations d'investissement de la mandature et répond à une équation financière rigoureuse et responsable.

Un haut niveau d'investissement au service du territoire,
des entreprises et d'une relance durable

Une complémentarité avec l'Etat, la Région et le
Département pour démultiplier l'effort d'investissement

L'aboutissement de la co-construction du nouveau pacte Financier et Fiscal

Dans le cadre du développement des outils de gouvernance mis en œuvre par la Métropole, le pacte financier et fiscal (PFF) a été actualisé lors du conseil de métropole de décembre 2021. Ce pacte a vocation à être un outil de connaissance partagée de nos spécificités, de l'évolution contemporaine des finances communales et intercommunales, il doit également tracer les perspectives d'une coopération financière lisible et agile, enfin il doit installer les instances de son animation dans les mois et années à venir.

Après le vote du conseil métropolitain du 14 décembre 2021 autour du constat et des pistes possibles du pacte financier et fiscal (PFF), la co-construction de ses modalités concrètes se poursuivra dans la discussion avec les communes membres en 2023. Le sujet du financement de la Ville Nouvelle devra notamment y être évoqué.



A. Le contexte global et l'équilibre du Budget 2023

L'impact du choc énergétique

La crise énergétique qui sévit depuis 2022 impactera fortement notre budget 2023 : l'hypothèse retenue pour ce nouvel exercice intègre un coût de l'électricité multiplié par 2,75, un coût de l'éclairage public par 1,75 et un coût du gaz par 3,5.

Estimation de l'impact du coût de l'énergie sur le budget 3M en M€	2022	2023
Electricité bâtiments	2,5	7 (+175%)
Electricité éclairage public	4,2	7,3 (+75%)
Gaz bâtiments	1,1	3,9 (+250%)

Cela correspond à un **surcoût potentiel de 11 M€ pour la Métropole dès le budget 2023**, auquel s'ajoute le surcoût énergie pour le délégataire TAM estimé à 10M€.

Cependant ce surcoût pourrait être atténué en partie par plusieurs dispositifs :

- Prolongation du filet de sécurité (à ce stade la Métropole ne devrait pas bénéficier de ce dispositif, car la progression des dépenses d'énergie ne devrait pas dépasser le plafond de 60% de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement prévu par le dispositif) et introduction d'un crédit amortisseur électricité par la loi de finances 2023 afin d'atténuer l'impact de la hausse de l'énergie sur les dépenses générales des collectivités territoriales
- Plafonnement européen du prix du gaz à 180€ le mégawattheure décidé par l'Union Européenne fin décembre 2022

Le bouclage global du budget

Le budget total 2023 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **1 570 M€** et se présente ainsi :

Fonctionnement et investissement en M€	Réel	Ordre	Total
Budget principal	1206	363	1569
Budget annexe Parking	1	0	1
Total du budget consolidé	1207	363	1570

Le budget consolidé 2023 est l'agrégation du budget principal et du budget annexe parking. A noter que le budget annexe assainissement a été transféré à la Régie des Eaux au 1^{er} janvier 2023.

Evolution du budget principal :

Budget principal en M€	BP 2022	BP 2023
Section de fonctionnement	648	735
Section d'investissement	699	834
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	417	451
Total budget	1 347	1 569

Budget principal : bouclage réel par section

Section de fonctionnement Budget Principal 2023

	Recettes	Dépenses	
Recettes Réelles de Fonctionnement : 663,2	Fiscalité 458,3	Charges de personnel 150	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 583,2
		Charges à caractère général 212	
		Subventions, contributions et contingent 167,2	
	Attributions de compensation communes/ dotation de compensation département 64,7	Attributions de compensation, Dotation de solidarité communautaire 3,5	
	Dotations, subventions et compensations Etat 67,2	Autres charges 22,4	
		Intérêts 28,1	
	Produits des services 58,5	Epargne Brute 80	
Autres recettes 14,5			

Section d'investissement Budget Principal 2023

Recettes		Dépenses	
Epargne Brute 80		Remboursement du capital de la dette 53,9	Dépenses réelles d'investissement : 623,2
Emprunts 313		Autres 8,4	
Recettes réelles d'investissement : 543,2	Subventions 70,8	Dépenses d'équipement 450,9	
	Autres recettes 32,3		
	Attributions de Compensation d'Investissement 17,1		
	Refinancement de dette et prêts revolving 110	Refinancement de dette et prêts revolving 110	

Le tableau d'équilibre du budget parking est présenté en annexe 1.

Budget principal : épargne et situation financière

Chaîne de l'épargne en € TTC	BP 2022	BP 2023	Evolution BP à BP
Recettes de fonctionnement	588 312 619	663 243 532	12,74 %
- Dépenses de fonctionnement	508 374 912	583 264 672	14,73 %
EPARGNE BRUTE	79 937 707	79 978 860	0,05 %
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés)	47 648 000	51 583 000	8,26 %
EPARGNE NETTE	32 289 707	28 395 860	-12,06 %
Encours de dette au 01/01 en €	802 432 062	851 622 643	6%
Epargne brute	79 937 707	79 978 860	0%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES	10,0	10,6	6%

Le niveau d'épargne brute prévisionnelle reste stable malgré le contexte de montée de l'inflation et de hausse des taux d'intérêt. Enfin, conséquence induite d'un encours de dette en hausse au 1er janvier 2023, la capacité de désendettement augmente légèrement au BP 2023.

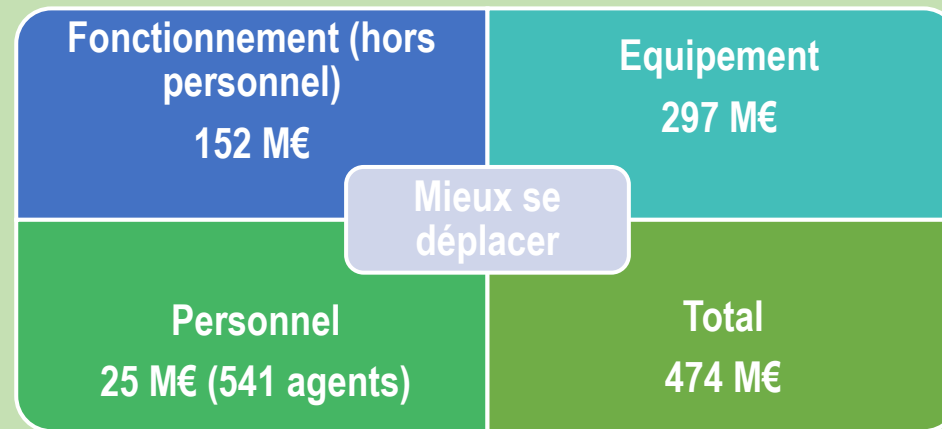
B. Les orientations thématiques 2023

Le budget 2023 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques (GEMAPI)**
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Mieux préserver notre environnement**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Compléter nos équipements culturels et sportifs**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

Mieux se déplacer

Au travers de cette première orientation, le budget 2023 répond au défi de la transition écologique. Cela passe par le développement de toutes les mobilités et l'aménagement durable du territoire et des espaces publics.



Gratuité des transports publics pour tous le 21 décembre 2023

Ligne 5 de tramway

**APCP "Mobilités Actives"
150M€**

Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe



Gratuité des transports publics:
Gratuité permanente pour tous
les habitants de la Métropole dès
le 21 décembre 2023

Autorisation de programme
« Mobilités Actives »

150M€

Après la mise en place de la gratuité les week-ends pour tous les métropolitains fin 2020 et la mise en place de la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans en septembre 2021, la Métropole termine avec le déploiement de la gratuité permanente pour tous les habitants de la Métropole dès le 21 décembre 2023.

Notre collectivité a fait le choix de la transition écologique et de la préservation de la santé de nos populations tout en assurant les mobilités pour tous. Nous répondons ainsi au défi climatique que nous devons relever et participons à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Actions du budget 2023 :

Moderniser notre réseau de tramway

- Etudes et travaux Ligne 5 : **72,6M€** dans le cadre d'une AP de 386M€ (avec travaux connexes sur réseaux et espaces publics : **8,5M€**)
- Poursuite extension Ligne 1 : **0,4M€**
- Doublement ligne 3 : **0,8M€**
- Acquisition de matériel roulant tramway : **27,9M€** dans le cadre d'une AP de 180M€
- Nouveau dépôt : **11M€**



Améliorer notre réseau de transport publics

- Délégation de service public du réseau de transports collectifs de Montpellier à TAM : **89M€** pour l'exploitation, la gestion et la maintenance du réseau (fonctionnement) et **13M€** pour les investissements sur le réseau
- Bustram : **6,5M€** dans le cadre d'une AP de 106M€
- Accessibilité : **2,1M€** (Mise aux normes quais bus et soutien GIHP)

Développer les mobilités alternatives

- Cyclistes et piétons : **29,8M€** (aménagement pistes cyclables, opérations de sensibilisation et d'apprentissage du vélo à l'école, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les métropolitains, jalonement, stationnement et stations de comptage) dans le cadre d'une AP de 150M€
- ZFE, logistique et transport de marchandises en ville : **0,4M€** (études, travaux d'aménagement pour le fret et aide à l'acquisition de véhicules propres)
- Covoiturage : **0,5M€** (animation, cofinancements, travaux aires)

Rénover et embellir les espaces publics piétons du Cœur Métropole: **18,5M€**

- Comédie Esplanade Triangle
- Foch Peyrou Arceaux



Une mobilité routière plus sûre et concertée



Un service public co construit
avec chaque commune du
territoire

La compétence voirie et espace public comprend l'aménagement, la gestion et l'exploitation et le nettoyage de la voirie, des espaces verts attenants et des plantations d'alignement, des équipements de la route et des ouvrages d'art. Elle s'exerce sur près de **2270 kilomètres de voirie** dont 82% proviennent des communes et 18% du département.

Dans le cadre du plan zéro-carbone que nous mettons en œuvre sur ce mandat la Métropole promeut les mobilités actives notamment autour de la marche, du vélo et des Personnes à Mobilité Réduite afin de ré équilibrer les espaces publics métropolitains.



Actions du budget 2023 :

Insuffler une nouvelle dynamique sur les 6 pôles territoriaux : 48,4M€ (investissement)

- Pôle Voirie « Plaine ouest » : **5,5M€**
- Pôle Voirie « Piémont et Garrigues » : **2,5M€**
- Pôle Voirie « Vallée du Lez » : **5M€**
- Pôle Voirie « Cadoule et Bérange » : **4,3M€**
- Pôle Voirie « Littoral » : **7,2M€**
- Pôle Voirie « Montpellier » : **23,9M€**

Préserver la qualité de l'espace public : 29,1M€ pour le nettoyage des pôles territoriaux

Financer des projets structurants du plan d'urgence Mobilités Zéro-Carbone:

- Reprise chaussée structure RM66 : **0,9M€**
- Barreau ZAC de la Lauze à St-Jean-de-Védas: **1,2M€**
- Giratoire RM5/RM5E13 à Pignan : **1,2M€**
- Giratoire de Villeneuve-les-Maguelone RM5/RM185 : **1,1M€**
- Traversées de Sussargues et Restinclières : **0,7M€**

Programmer la remise à niveau du patrimoine d'ouvrage d'art : 1M€

Investir sur les fonds propres de La Métropole:

- Mise en sécurité et conformité des réseaux d'éclairage public des communes, accompagnement extinction : **6,2M€**
- Amélioration de la sécurité routière sur les axes de la Métropole les plus accidentogènes, (dont la RM986 Sud et la RD116) : **1,2M€**

Participation aux grandes infrastructures : 0,8M€

- Ligne ferroviaire Nîmes-Montpellier-Perpignan
- Déviation Est de Montpellier



Mieux soutenir l'activité du territoire

Le budget devra répondre à la crise sanitaire en soutenant l'innovation et l'activité économique du territoire.



Création de l'agence de développement économique

« Montpellier Med Vallée »

ZAC Cambacérès et Halle de l'Innovation

Investir dans l'innovation ...



Création de l'Agence de
développement économique

Après la crise sanitaire, une crise économique s'est installée en 2022 avec le ralentissement de la croissance en lien avec la forte montée de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et l'augmentation du niveau des taux d'intérêts.

La Métropole de Montpellier doit savoir faire face au défi économique, être à la hauteur des enjeux de soutien à tous les acteurs de l'économie et l'innovation.

Dans ce cadre la Métropole de Montpellier souhaite se doter d'une politique innovante de développement et de coopération économique répondant ainsi aux grands enjeux du mandat que sont l'emploi et la transition sociétale. Elle crée une agence qui porte l'ambition d'accélérer le développement économique et de l'emploi du bassin de vie pour devenir un grand territoire d'entrepreneuriat et d'innovation d'Europe.



Actions du budget 2023 :

Faciliter la croissance des jeunes entreprises avec la nouvelle Agence de développement économique :

- Création de l'Agence de développement économique : **0,8M€** (subvention de fonctionnement)
- Halle de l'innovation : **0,8M€**
- Plusieurs sites d'incubation et d'accueil d'entreprises en accélération : Cap Alpha, Cap Oméga, BIC Mosson, hôtel de l'innovation et MIBI (**0,7M€**)
- Label French Tech : soutien à la filière de l'économie numérique

Soutenir l'Enseignement supérieur et la recherche (CPER ESRI) : **1,3M€**

Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi :

- Plateforme collaborative clauses sociales, soutien aux structures : **1,7M€**
- Fond de relocalisation dédié aux activités productives et à fort impact sociétal : **1M€**

Promouvoir l'innovation :

- Cité Intelligente : **0,8M€**

Créer une « Montpellier Med Vallée » : **6,7M€** (grand pôle économique autour de la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien-être)

Faire du tourisme un moteur de l'économie locale : **3,1M€**

- Office de tourisme métropolitain (subvention de fonctionnement): **2,4M€**
- Tourisme d'affaires (congrès) : **0,4M€**



... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans



Action foncière et immobilière à destination des entreprises et artisans

Actions du budget 2023 :

Aménager le territoire

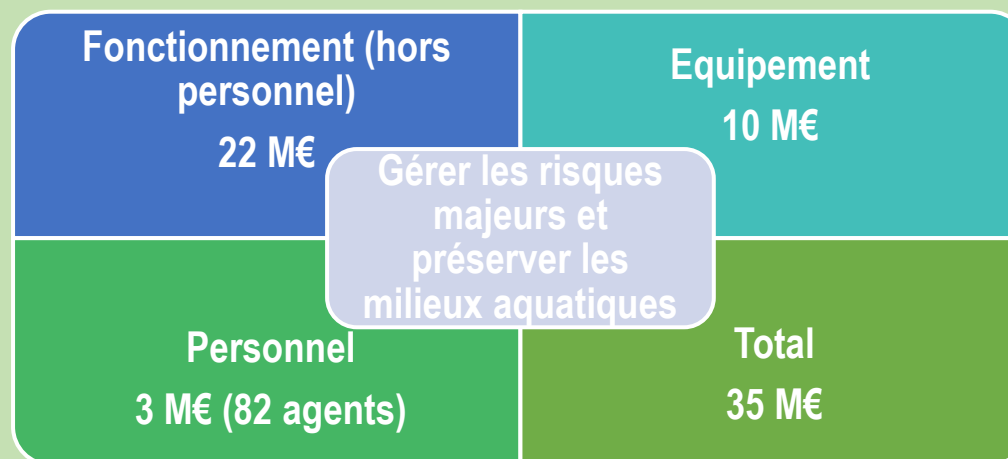
- Mandats et concessions d'aménagement, participations : **4,3M€** (Ode à la Mer, ZAC Cambacérès, Requalification Lauze à Saint-Jean-de-Védas, Parc du Salaison à Vendargues, ZAC Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone, Mijoulan Naussargues)
- Etudes d'aménagement de parcs d'activité : **0,7M€**

Poursuite de l'Action foncière et immobilière d'entreprise et d'artisanat : 3,2M€

La maîtrise foncière est un préalable indispensable afin de porter les ambitions de la nouvelle mandature dans l'ensemble des politiques publiques jugées prioritaires pour la durée du mandat.

Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques (GEMAPI)

Le budget comporte les actions et les opérations de protection contre les risques gérés sur le budget principal. L'assainissement, qui était auparavant géré en budget annexe, a été transféré à la Régie des Eaux au 1^{er} janvier 2023.



Tarification solidaire de l'eau

PAPI Lez Basse vallée de la Mosson :
Fabrègues, Grabels, Juvignac

Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : protection du CHU

Protéger contre les risques - GEMAPI



La Métropole finance des structures et investissements pour protéger la population

Actions du budget 2023 :

Prévenir les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques : 12,5M€ (investissement et fonctionnement dont 8M€ non financés par la taxe GEMAPI)

- PAPI Lez Basse vallée de la Mosson : Coulazou à Fabrègues, Rieumassel à Grabels et Mosson à Juvignac
- Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : travaux protection du CHU, bassin de Gimmel
- Restauration écologique des cours d'eaux et modernisation des ouvrages hydrauliques : passe anguille seuil Garigliano, arasement seuil Mosson...
- Contrats Grand Cycle de l'Eau Bassins Lez et Or : schéma directeur désimperméabilisation, études de faisabilité et plans de gestion
- Montpellier confortement berges du Lez et protection contre les inondations du Rieutord

Dépenses financées par la taxe GEMAPI en 2023 : **8M€**

Dépenses financées par la taxe GEMAPI en 2023	Recettes de la taxe GEMAPI en 2023
2,8M€ en fonctionnement	8M€
5,2M€ en investissement	

Participer à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- Contribution 2023 de fonctionnement au SDIS : **18,5M€**
- Travaux de création ou remplacement des poteaux incendie et d'extension de réseaux : **1,1M€**

Mieux préserver notre environnement

La Métropole conduit des actions en faveur de l'agroécologie, des espaces naturels et des déchets et se veut exemplaire en matière d'environnement.



Rénovation thermique
et énergétique des
bâtiments
métropolitains

Compostage de
proximité des bio
déchets et déchets
verts

Prévenir et sensibiliser
pour un meilleur tri

Agroécologie et espaces naturels



La Métropole agit pour la préservation de ses espaces agricoles et naturels

Actions du budget 2023 :

Poursuite de l'Action foncière et immobilière en matière agricole: 1,7M€

Développer une politique agro écologique et alimentaire : 0,9M€ (fonctionnement et investissement)

- Animations, études et subventions dans le cadre de la candidature au plan de relance - Mesure 13 pour les projets alimentaires territoriaux – PAT
- Modernisation du MIN

Préservation des parcs, espaces verts et renouvellement du patrimoine végétal

- Végétalisation de la Métropole: **0,1M€** (AP de 2M€)
- Entretien patrimoine végétal Ville de Montpellier : **2M€** (fonctionnement)

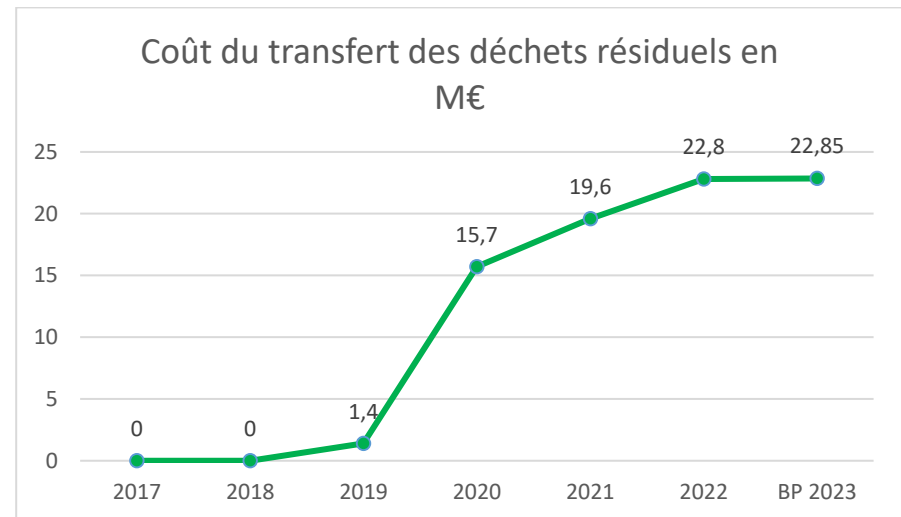
Déchets : accompagner les bonnes pratiques



Gestion déchets : 106M€
Fonctionnement (hors personnel) 87,6 M€
Personnel 9,4 M€ (218 agents)
Investissement 9 M€

Suite à la fermeture du casier de Castries l'ancien modèle de financement de cette compétence n'est plus soutenable avec l'exportation du traitement d'une partie de nos déchets. Il est nécessaire de réfléchir à une nouvelle stratégie pour retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique.

Une nouvelle stratégie destinée à réduire le surcoût constaté depuis 2019 et à retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique a été arrêtée, incluant la nécessité de faire évoluer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès 2021. Enfin il a été décidé de réfléchir à la diminution du coût global de ces déchets pour le territoire et au fait de récompenser les efforts de ceux qui trient le mieux.





Actions du budget 2023 :

Organiser une collecte vertueuse des déchets

- Contrat de collecte 2023 (fonctionnement) : **23,1M€**
- Rénovation des déchèteries : **1M€**
- Colonnes d'apport volontaire (emballages, papier, verre), conteneurs enterrés et bacs roulants : **1,5M€**
- Nouveaux véhicules de collecte (GNV) : **3,2M€**
- Etudes et travaux ressourceries : **0,4M€**

Améliorer le traitement des déchets

- Transport et prise en charge extérieure des déchets : **22,85€**
- Aménagement final du casier 2 de Castries : **0,5M€**
- Mise en place de la collecte des bio-déchets : **2,1M€**

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri : **2,2M€** (fonctionnement)

- Actions de promotion de l'éco consommation : réemploi, réutilisation, recyclage, ressourceries
- Actions de sensibilisation auprès des écoles et des usagers : animations auprès des scolaires et des agents des collectivités, communication autour du geste de tri dans les immeubles collectifs
- Développement du compostage individuel, en pied d'immeuble, en établissement (écoles et entreprises) et de quartier



Une Métropole exemplaire



Rénovation thermique et énergétique des
bâtiments métropolitains

2,3M€

Actions du budget 2023 :

Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains: 2,3M€

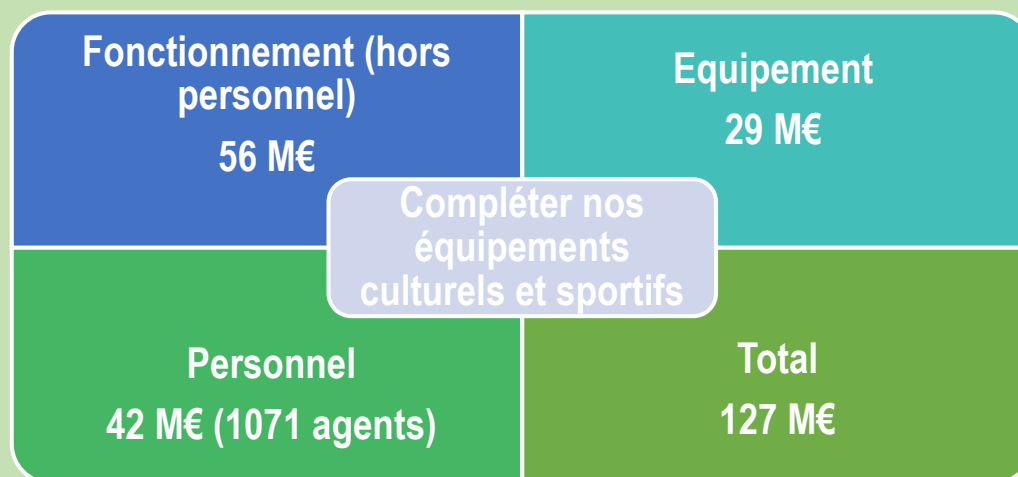
Flotte de véhicules métropolitain décarbonés : 3,3M€ (AP de 11,5M€)

Projets d'énergies renouvelables: 0,3M€

- Etudes et réalisation d'installations photovoltaïques

Compléter nos équipements culturels et sportifs

Le budget favorise aussi l'épanouissement des habitants par la promotion du sport et de la culture.



Notre projet finaliste pour la Capitale Européenne de la Culture 2028

Soutien aux clubs et manifestations sportives

Réhabilitation de la piscine de la Motte Rouge

Sports



La Métropole promeut la pratique sportive avec un maillage d'équipements répartis sur tout son territoire

La Métropole apportera son soutien à l'organisation des manifestations sportives de niveau local, national et international en 2023 et poursuivra son action en faveur des clubs de haut niveau et associations sportives.

Sports : 44M€

- Fonctionnement (hors personnel) 16,9 M€
- Personnel 14,2 M€ (328 agents)
- Investissement 12,6 M€



Actions du budget 2022 :

Améliorer le réseau des piscines

- Réhabilitation de la piscine de la Motte Rouge à Montpellier : **2,1M€**
- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson, de la piscine Jean Taris en quartier ciblé politique de la Ville et de la piscine Pitot à Montpellier : **3,7M€**
- Maintenance et fonctionnement des 15 piscines du réseau : **2,4M€** dont 0,8M€ pour la Piscine Olympique d'Antigone à Montpellier
- Travaux d'amélioration des 15 piscines du réseau : **2,2M€**

Créer un parc Multi-glisse à Baillargues

Aménagement d'un espace de loisirs pour la pratique des sports de glisse (télési nautique, wakeboard) et les activités de pêche : **1,2M€**

Rénover les stades et palais des sports

- Entretien et travaux dans le complexe Yves du Manoir : **0,6M€**
- Entretien et travaux du Stade de la Mosson : **0,5M€**
- Entretien et travaux du Palais des Sports Renée Bognol : **0,9M€**
- Travaux d'éclairage du Stade Jules Rimet : **0,3M€**

Promouvoir le développement du sport

- Subventions de fonctionnement aux clubs : **8,8M€**
- Prestations de service (fonctionnement) : **4M€**



Culture



Un soutien aux équipements et aux acteurs de la culture qui sont une richesse de notre territoire

La candidature de notre Métropole est retenue pour le second tour parmi les quatre finalistes au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028. Elle porte ce projet avec la Ville de Montpellier et les intercommunalités voisines, la Ville de Sète et Sète Agglopôle Méditerranée, la Communauté de communes du Pays de Lunel, la Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup et l'Agglo Hérault Méditerranée, ainsi que le Département de l'Hérault et la Région Occitanie. A travers cette démarche de co-construction de notre candidature en lien avec tous les secteurs artistiques, culturels, éducatifs, sociaux et patrimoniaux, c'est la volonté de construire un projet qui favorise les relations horizontales entre les différents acteurs politiques, citoyens et professionnels de notre territoire. Pour notre métropole, l'art et la culture sont des vecteurs puissants de liens, de sens et de désir pour affronter les grands défis de notre époque, le défi climatique et le défi démocratique.

Culture : 84M€

- Fonctionnement (hors personnel) 39,4 M€
- Personnel 28 M€ (743 agents)
- Investissement 16,6 M€

Actions du budget 2023 :

Favoriser l'accès à la culture avec le réseau de lecture publique

- Budget de fonctionnement du réseau de 15 médiathèques métropolitaines (hors masse salariale) : **3,5M€**
- Modernisation système suite à l'automatisation du réseau avec la Médiathèque Emile Zola : **0,6M€**
- Renforcement des fondations médiathèque Jean-Jacques Rousseau : **2M€**

Mettre en avant l'art public avec le Centre d'Art Contemporain

Subvention à l'établissement : **3,2M€** (intègre la participation versée auparavant à l'ESBAMA à 1,6M€)

Construire un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional :

- Fin des travaux de construction avenue du professeur Grasset à Montpellier : **0,9M€**
- Acquisition de matériel de musique : **0,7M€**
- Budget de fonctionnement (hors masse salariale) : **1,4M€**

Poursuivre la politique ambitieuse d'expositions du Musée Fabre

- Fonctionnement (frais de personnel, gardiennage, entretien): **7,1M€**
- Investissement (achat d'œuvres, réaménagements) : **1,9M€**

Offrir un espace pédagogique pour la jeunesse avec l'Ecolothèque :

3,4M€ (fonctionnement, travaux, équipements)

Soutenir les festivals et les manifestations culturelles : **21M€**

- Soutien financier à l'EPIC Domaine d'Ô et aux différents festivals organisés sur le site (fonctionnement): **3,1M€**

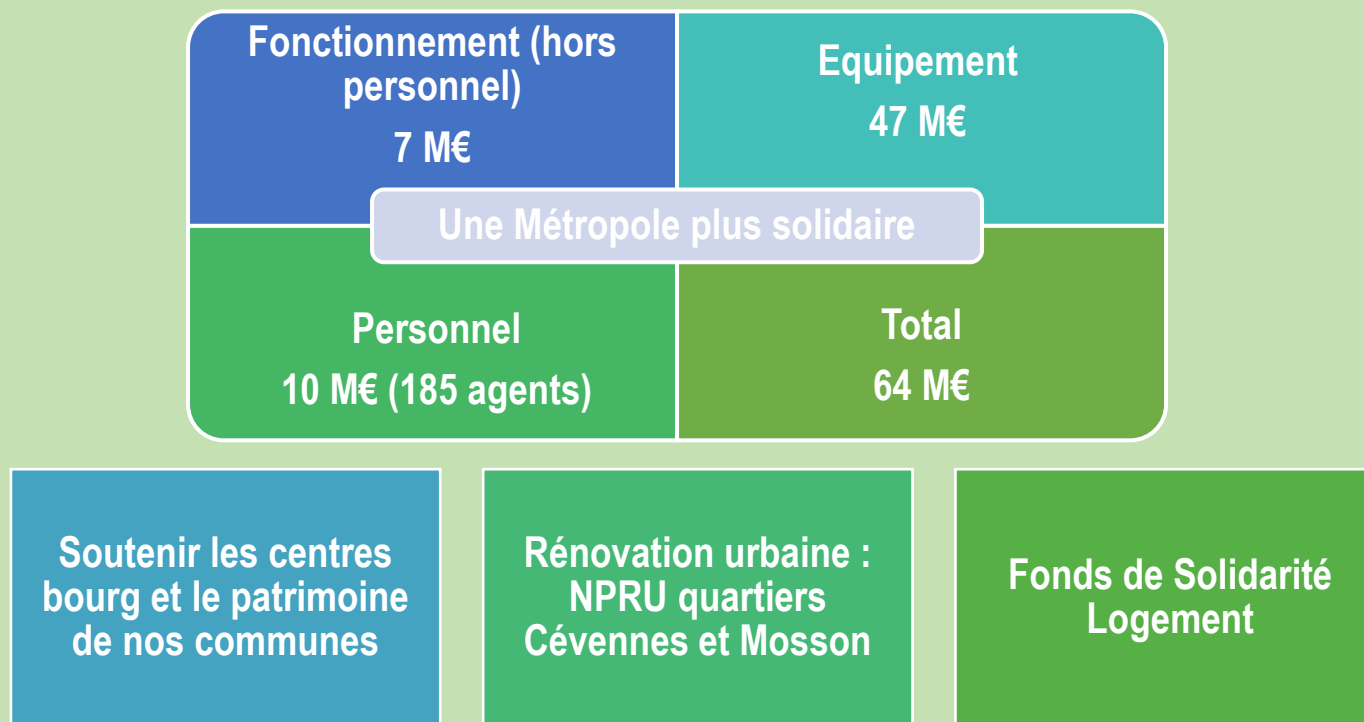
Accomplir des missions de programmation d'exposition et de médiation auprès des publics du musée Lattara : **0,9M€**

Création d'un Centre de Conservation et d'Etudes et d'un parcours archéologique



Une Métropole plus solidaire

La Métropole est solidaire de ses habitants et de ses communes.



Une Métropole plus solidaire de ses habitants...



Rénovation urbaine
20M€ pour le NPRU Mosson Cévennes

Actions du budget 2023 :

Soutenir et réhabiliter les Parcours Résidentiels

- Rénovation urbaine : **19,7M€** pour les opérations NPRU quartiers Cévennes et Mosson (AP de 124,5M€)
- Soutien aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs : **4,5M€**
- Aides aux bailleurs sociaux et propriétaires privés pour les logements anciens dégradés et la rénovation de l'habitat privé : **7,8M€**
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : **2,7M€** (aides aux ménages en grande précarité et aux associations œuvrant dans l'accompagnement social)
- Création d'un Organisme Foncier Solidaire : **1M€**

Rénovation énergétique des logements privés : dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale la Métropole a identifié le bâtiment comme l'un des enjeux principaux du territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

- Programme « Eco Cité-Ville de demain » et dispositif « Rénov/Energie » : **4,2M€**

Equipement public multi-services au cœur du quartier Mosson - Espace Gisèle Halimi : **0,4M€** (fonctionnement et investissement) afin de déployer une nouvelle offre de services pluridimensionnelle en fédérant les acteurs locaux et les initiatives autour de l'inclusion sociale, citoyenne, économique, culturel

Réduire les inégalités avec le Fonds d'Aide aux Jeunes : **0,4M€** (fonctionnement et investissement)

Soutenir la vitalité démocratique avec le contrat de ville de l'Etat dans les 12 Quartiers Prioritaires de la Ville de Montpellier : **0,8M€** (fonctionnement)

...Et de ses communes



Soutenir les projets de nos communes

Actions du budget 2023 :

Création d'un réseau d'aire d'accueil des gens du voyage : 3,1M€

Dans le cadre du nouveau schéma pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage pour la période 2018-2024 la Métropole a confié un mandat à la SA3M, afin de réaliser les aires d'accueil et grand passage prévues. **2,3M€** sont prévus pour le fonctionnement, l'entretien et les travaux des aires existantes.

Répondre à l'évolution démographique avec le nouveau cimetière intercommunal : 1,3M€ (fonctionnement et investissement)

11 000 places en caveau sur le site de Grammont à Montpellier afin de répondre aux besoins des 31 communes du territoire.

Verser des fonds d'équipement aux communes : 2M€ (investissement)

Soutenir les centres bourg et le patrimoine de nos communes : 1M€ (investissement)

C. Les ressources du Budget Primitif 2023

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **663M€** sur le budget principal en 2023, soit +12,7% par rapport au BP 2022.

Le budget 2023 pourra être actualisé en cours d'année notamment en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie.

Recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

RECETTES BUDGET PRINCIPAL EN M€	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	663
Impôts et taxes	458,3
Dotations, compensations, subventions	67,2
Attributions de compensation	64,7
Produits des services	58,5
Autres recettes	14,5

La fiscalité et les taxes transférées

Les recettes fiscales attendues en 2023 s'élèvent à un total de 458,3 M€.

- **Fraction de TVA nationale transférée : évolution corrélée à l'inflation prévisionnelle**

Depuis 2022, suite à la réforme et la suppression de la taxe d'habitation sur résidence principale la Métropole perçoit le transfert d'une fraction de la TVA nationale pour compenser sa perte totale de produit de taxe d'habitation sur résidence principale, fraction calculée sur la base des valeurs locatives 2020 et du taux 2017. Le solde du produit 2022 ne sera connu qu'en mars 2023 : la prévision au BP 2023 comprend ainsi le solde du produit 2022 ajusté et le produit prévu sur 2023 sur la base des prévisions actuelles d'inflation, soit un produit total estimé à 106,8 M€.

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : intégration de la seconde phase dans la mise à jour de la modulation des bases minimum**

Le conseil métropolitain du 28 juillet 2021 a adopté un barème progressif applicable au 1er janvier 2022 sur les bases minimums de CFE en vue de rétablir l'équité fiscale pour chaque tranche de chiffre d'affaires sur le territoire de la métropole de Montpellier et d'adapter la base minimum au chiffre d'affaires généré par l'activité. Le produit 2023 est estimé à 64 M€. Il intègre la deuxième phase de mise à jour de ce barème adoptée lors du Conseil métropolitain du 26 juillet 2022.

- **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : impact de la suppression de cette taxe d'ici 2024**

Conséquence de la suppression prochaine de cette taxe, le produit estimé de 36,2M€ au BP 2023 est sensiblement identique à 2022. La suppression de la CVAE se fera en deux ans d'ici 2024. Elle sera compensée par une part fixe de TVA, égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023, complétée d'une part dynamique dont les modalités de répartition seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales. Ces modalités devront tenir compte de la dynamique économique propre à chaque territoire afin de maintenir un dispositif qui incite les collectivités territoriales à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire.

- **Le Versement Mobilités : un produit qui augmente avec la hausse des rémunérations en 2022**

Le produit 2023 a été évalué à 111, 7 M€ soit +19% par rapport au BP 2022. Cette évolution prend en compte la revalorisation du point d'indice et l'hypothèse d'une hausse de 2% des salaires privés courant 2022. Les modalités d'entrée et de sortie récemment modifiées par la loi Pacte doivent cependant nous inciter à la vigilance quant au produit futur à percevoir. En effet cette réforme prévoit l'assujettissement au VM seulement si le seuil de 11 salariés est atteint ou dépassé pendant 5 années consécutives, ce qui vient réduire le flux de nouveaux redevables.

- **La taxe de séjour: produit en augmentation par rapport au BP2022**

Le budget 2023 prévoit un produit de taxe de séjour de 4,6 M€ en forte progression par rapport au BP 2022 mais cohérent par rapport à la réalisation constatée sur cet exercice. La recette 2022 définitive a été plus importante que prévue (4,5 M€), elle a bénéficié de meilleures retombées notamment au niveau des plateformes de réservation. Le produit 2023 est attendu quasiment au même niveau, il tient compte de la persistance d'incertitudes au niveau des plateformes de réservation, d'un tassement dans la location des meublés depuis 2022, et de l'impact anticipé sur le changement d'usage des biens.

- **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : actualisation du coefficient correcteur multiplicateur du tarif de la taxe au 1^{er} janvier 2023**

Le conseil métropolitain du 28 juillet 2021 a décidé de moduler le coefficient multiplicateur de la TASCOM sur deux ans en le portant de 1,10 à 1,15 en 2022 et de 1,15 à 1,20 en 2023. Le produit 2023 est estimé à 6,6 M€, soit +12% par rapport au BP 2022.

- **Taxe sur les Friches Commerciales : nouvelle taxe depuis le 1^{er} janvier 2022**

Cette taxe est due par les propriétaires de biens passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui ne sont plus affectés à une activité soumise à cotisation foncière des entreprises (CFE) depuis au moins deux ans et qui sont restés inoccupés pendant cette période. Le conseil métropolitain du 28 juillet 2021 a institué cette taxe avec des taux en fonction du rang de l'année d'imposition. Le produit estimé pour 2023 est de 1M€, il est en net repli par rapport à celui inscrit au BP2022. L'administration fiscale s'est cependant pleinement emparée de ce nouveau dispositif et a procédé à des taxations à hauteur de près de 100 000 € pour 2022. De plus, la sollicitation des propriétaires via cette campagne a permis de constater et de corriger un nombre significatif d'anomalies de taxation CFE, source d'inéquité fiscale.

- **Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) : produit en augmentation suite à la hausse des bases**

Le produit estimé pour 2023 est de 95,3 M€. La fermeture du casier de Castries et la nécessité d'exporter le traitement d'une partie de nos déchets qui en est découlée, a rendu insoutenable le modèle de financement de cette compétence. Une nouvelle stratégie destinée à réduire le surcoût constaté depuis 2019 et à retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique a été arrêtée, incluant la nécessité de faire évoluer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès 2021 à hauteur de 12,35%.

- **Taxe GEMAPI : Investir pour la sécurité des habitants**

Dans le cadre d'une politique volontariste d'investissements pour la sécurisation des habitants et des milieux naturels, une évolution du produit est proposée pour 2023 afin de mieux couvrir les coûts engagés, Le produit réévalué pour 2023, soit 8 M€, est ajusté au besoin de financement des dépenses liées à gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

Les principaux montants estimatifs pour 2023 sont indiqués dans le tableau ci-après (hors reversement SRU) :

	Taux	Bases	Montants	
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle et augmentation des loyers : +0,5% Evolution physique des bases minimum imposées estimée à 5% Intégration de la seconde étape de la modulation des bases minimum	64 M€
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	<i>Compensation sur la base de la moyenne 2020-2022 suite suppression d'ici 2024. Pas d'éléments connus pour estimer la composante dynamique de la compensation.</i>		36,2 M€
	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	<i>Tarifs nationaux, évolution du coefficient</i>	Evolution physique estimée 0%	6,6 M€
	Impositions Forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	<i>Tarifs nationaux</i>	Evolution selon inflation prévisionnelle	2,55 M€
	Taxe sur les friches commerciales	<i>Taux en fonction du rang de l'année d'imposition:</i> - 20% la première année, - 30% la deuxième année, - 40% la troisième année.	Liste transmise par la DDFIP	1 M€
	Versement Mobilité (VM, ex-VT)	<i>Pas d'augmentation de taux (2% des salaires)</i>	Evolution de +3% par rapport au VM estimé pour 2022	111,7 M€
Impôts Ménages	Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Pour les résidences secondaires : revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle et évolution physique à 0%	5,2 M€
	Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle et augmentation des loyers : 0,5% - Evolution physique à 1%	1,17 M€
	Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB)	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle Evolution physique à -1%	0,9 M€
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Revalorisation des bases: selon inflation prévisionnelle et augmentation des loyers : 0,55% - Evolution physique à 1,2%	95,3 M€
Autres Taxes	TVA	<i>Fraction de TVA nationale transférée calculée à partir des bases TH sur résidences principales 2020 et du taux TH 2017</i>		106,8 M€
	Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE)	<i>Tarifs nationaux, Coefficient inchangé</i>		4,47 M€
	Taxe de séjour (TS)	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Maintien au même niveau que le produit 2022 estimé	4,6 M€
	Taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	<i>Augmentation du produit voté</i>		8 M€

Les autres recettes de fonctionnement

- **Les dotations, subventions et compensations : 67,2M€**

La dotation d'intercommunalité s'élèvera à 41,3 M€ et la dotation de compensation à 4,2M€, pour un total de 45,5M€, soit un niveau identique au BP 2022.

La dotation d'intercommunalité continue sa progression sous l'effet de la population mais sous réserve du plafonnement de 10% tandis que la dotation de compensation continue sa baisse régulière en tant que variable d'ajustement des dotations de l'Etat.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est prévu à hauteur de 8M€, en légère hausse par rapport à 2022. La réforme des indicateurs financiers ne semble pas pénaliser la Métropole. Le montant de l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est désormais figé à 1 milliard d'euros, comme les années précédentes et l'ensemble territorial métropolitain reste éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle.

Les compensations fiscales sont estimées à 11,3 M€, en augmentation par rapport à 2022 en raison des revalorisations des bases selon l'inflation prévisionnelle.

- **Attributions de compensation versées par les communes (ACF) : 46,6M€** ; ce montant sera ajusté le cas échéant pour tenir compte des transferts nouveaux adoptés jusqu'à fin 2023 ainsi que des ajustements du futur Pacte Financier et Fiscal.

- **Dotations de Compensation versée par le Conseil Départemental de l'Hérault : 18,1M€.**

- **Les produits des services : 58,5M€**

Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante. Ces produits sont en progression de +52% par rapport au BP 2022, ils intègrent la hausse des remboursements pour les services communs créés dans le cadre de la mutualisation, ainsi que l'actualisation des tarifs.

2. Les recettes d'investissement du budget principal 2023

- **Subventions : 66 M€**

La Métropole s'engage sur ce mandat à maintenir un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens. Elles tiendront compte des fonds de concours communaux pour les opérations de voirie ainsi que du fonds de concours de Montpellier pour la Ville Apaisée qui s'élève à 25M€ par an entre 2022 et 2024.

- **FCTVA : 18 M€**, soit +20% par rapport au produit du BP 2022, ce produit suit la progression des dépenses d'équipement réalisées par la Métropole.
- **Attributions de Compensation d'Investissement (ACI) : 17,1 M€** à périmètre constant, part des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015 incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement et transférées en investissement soit à hauteur de 30% avec bonification, soit à hauteur de 100% sans bonification.
- **Amendes de police : 4,76 M€**, dispositif qui est remplacé pour partie depuis 2018 par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement qui est reversé par la Ville de Montpellier à la Métropole. Le produit des amendes de police retrouve un niveau satisfaisant cette année après la baisse constatée depuis 2021.
- **Taxe d'Aménagement : 4M€**, le produit tient compte de la modification du mode de perception de cette taxe, soit dorénavant après la date d'achèvement des travaux et non plus à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme ; ce produit affecté à la voirie revient à la métropole qui en reverse une partie aux communes en concertation avec elles.
- **Emprunts** : l'emprunt d'équilibre du BP2023 s'élève à ce stade à 313 M€; il s'agit d'un montant plafond d'emprunt prévisionnel en cas de réalisation à 100% des prévisions budgétaires 2023.

D. Les emplois du Budget Primitif 2023

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses réelles de fonctionnement attendues pour 2023 s'élèvent à **583M€**, soit +14,7% par rapport au BP 2022.

Elles sont soumises à des facteurs fortement impactant sur l'exercice à venir : hausse des dépenses d'énergie et impact de l'inflation sur les charges générales, prise en compte de l'évolution du niveau des taux d'intérêts dans le cadre du contexte actuel et poursuite de la montée en charge des dépenses déchets.

Dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

DEPENSES BUDGET PRINCIPAL EN M€	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	583
Charge à caractère général	212
Charges de personnel	150,0
Subventions et participations	167,2
Charges financières	29,7
Autres dépenses	24,3

Les charges de fonctionnement courant

Charges à caractère général : 212 M€ soit +10% par rapport au BP 2022

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, les contrats de prestation de service et d'entretien de la voirie et des équipements publics, etc.

Les variations prévues sur ce type de charges en 2023 concernent principalement les secteurs déchets, des espaces publics, de la culture et des sports, ainsi que la hausse des prix de l'énergie et l'impact de l'inflation sur les matières premières et les produits et services.

L'augmentation du coût des déchets provient à la fois des hausses contractuelles des marchés de transfert, et ce même à tonnage constant, de l'augmentation des prix d'accès dans les installations et de l'augmentation de la TGAP qui progressera jusqu'en 2025. Enfin, conséquence de l'explosion des prix de l'énergie, les coefficients de révision des prix subissent également de fortes augmentations.

Evolution des charges à caractère général :

Charges à caractère général en M€	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution en %
Budget principal	182,1	192,4	212	10%*

*Soit +5 % hors énergie

Principaux secteurs des charges à caractère général en 2023:

THEMATIQUES	BP 2023
Propreté et gestion des déchets	111,7 M€
Gestion des espaces publics	29,4M€
Moyens généraux et patrimoine immobilier	17,9 M€
Culture	11,7 M€
Sports	8 M€
Communication et relations institutionnelles	5,5 M€
Mobilités	3,2 M€

Les subventions aux associations et partenaires (hors DSP Transports): 49,5 M€

La Métropole poursuit en 2023 son important soutien à la vitalité associative et ses partenaires.

Les principales enveloppes de subventions 2023 s'établissent comme suit :

THEMATIQUES	BP 2023
Culture	27,5 M€
Sports	8,9 M€
Développement Economique, tourisme, rayonnement international	5 M€
Transports	2,5 M€
Habitat et développement urbain	1,9 M€
Transition énergétique, agroécologie et biodiversité	0,2 M€

Les Transports

La contribution financière au délégataire TAM (SFE et compensations tarifaires) s'élève à 89M€ et intègre les éléments suivants :

- Continuité de la gratuité des transports publics pour les métropolitains les weekends, et pour les métropolitains de moins de 18 ans et de plus de 65 ans toute la semaine : 12,5M€
- Prise en compte de la hausse des dépenses énergétiques qui pèsent sur le délégataire à hauteur de 10M€

Les charges de personnel

Les charges de personnel : 150 M€

Principaux éléments d'évolution de BP2022 à BP2023 :

- Effets exogènes : effet en année pleine sur 2023 de la revalorisation 2022 du point d'indice à 3,5%
- Evolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité)
- Nouveaux recrutements liés aux priorités du mandat (postes 2022 portant année pleine en 2023 et nouveaux postes 2023)
- Politique salariale : avancements, promotions, régimes indemnitaires (PIC, RIFSEEP qui va s'appliquer en année pleine en 2023), indemnité de rupture conventionnelle

Recettes liées à la masse salariale mutualisée : **37,4M€** (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion).

Les principaux postes de masse salariale en 2023 sont les suivants pour un total de masse salariale du budget principal de 150 M€:

Répartition de la masse salariale Budget principal	en M€
Sports & Culture	42,2
Mobilités, voirie et espace public	25,8
Economie, innovation et attractivité	14,9
Environnement et déchets	11,0
Habitat, cohésion sociale	10,0
Eau, prévention des risques majeurs et GEMAPI	2,7
Autres (services supports)	43,4

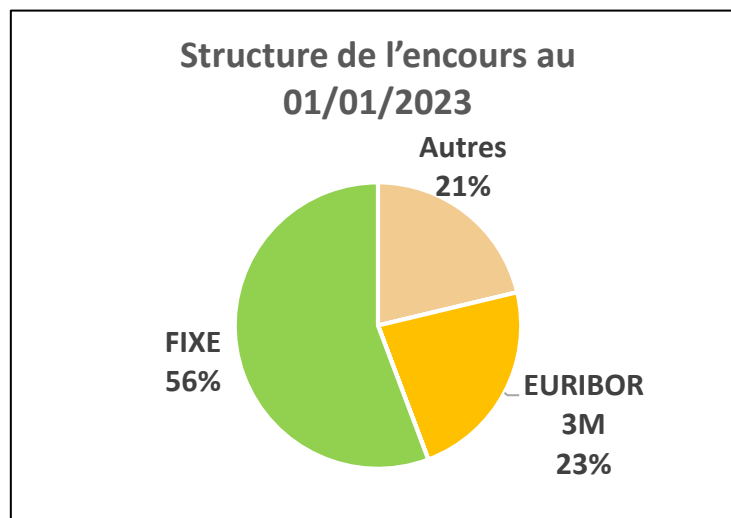
Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **29,7M€** en 2023 pour le budget principal.

Elles augmentent très sensiblement en raison de la très forte hausse des taux d'intérêt mais aussi de la progression de l'encours dette qui accompagne la montée en puissance de la hausse des dépenses d'investissement.

Structure de la dette consolidée au 01/01/2023 :

- Structure de l'encours de dette équilibrée entre **taux fixes (56 %) et taux variables (44 %)** :



- **Taux moyen global** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **3,19%** (2,7% en taux fixe et 3,87% en taux variable) contre 2,28% l'année précédente : la Métropole est **bien positionnée** par rapport à la moyenne des collectivités de la strate
- Diversification de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole avec plus de **12 prêteurs** : la Métropole **sécurise son risque de contrepartie**

- **Durée résiduelle moyenne** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **15 ans et 6 mois** : la Métropole présente des **maturités d'emprunts adaptées** à la nature de ces investissements
- L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 851,6 M€ dont **97,75% de l'encours de dette classé en 1A sur la Charte Gissler** : la Métropole bénéficie d'un bon classement de son encours en taux fixe ou en taux variable sans option

Les objectifs de la Métropole de Montpellier pour 2023 sont de maintenir l'équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier des meilleurs taux selon les conditions actuelles en matière de souplesse de l'offre d'emprunt, ce qui permet d'adapter les mobilisations aux besoins. Des actions de sécurisation et d'optimisation seront poursuivies afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

La qualité de signature de la Métropole reconnue par les banques françaises et européennes grâce à une gestion saine et rigoureuse de nos finances : la Métropole a notamment souscrit fin 2022 un financement de la ligne 5 de tramway à taux bonifiés pour 250M€ avec la Banque Européenne d'Investissement.

Cette stratégie vertueuse de gestion de la dette qui permettra d'amortir la hausse des taux d'intérêt est basée notamment sur les axes suivants:

- La confiance des prêteurs: des réponses cinq fois plus importantes que nos besoins ont été obtenues lors de notre dernier appel d'offres, afin de bénéficier des meilleures conditions financières
- Une dette diversifiée pour plus de sécurité : nous avons douze banques partenaires avec lesquelles nous renégocions régulièrement nos emprunts
- Des emprunts vertueux à la fois dans le domaine environnemental (250 M€ à taux bonifiés conclus avec la Banque Européenne d'Investissement, prêt vert auprès de la NEF pour soutenir la transition écologique) et dans le domaine social (1^{er} trophée « prêt social » de France auprès de la Banque Postale pour le Renouvellement Urbain de la Mosson)

Les autres charges

- **La contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) : 18,5 M€**, en hausse de +7,5% par rapport à 2022 ; l'évolution de cette contribution est plafonnée chaque année à partir de l'indice des prix à la consommation ensemble des ménages hors tabac.
- **Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficultés (FAJ)/Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 3,1 M€**
- **Attributions de compensation versée aux communes à périmètre constant : 2,5 M€**
- **La Dotation de Solidarité Communautaire : 1 M€** instituée dès l'installation de la nouvelle mandature et confirmée en 2021, 2022 et 2023.

2. Les dépenses d'investissement du budget principal 2023

La maîtrise de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer un important plan pluriannuel d'investissement.

Le budget total en dépenses réelles d'investissement s'établit à 623,2 M€ pour 2023, dont 450,9 M€ de dépenses d'équipement (avec subventions et fonds de concours). Les 450,9 M€ de dépenses d'équipement que la Métropole prévoit en 2023 s'inscrivent dans un plan pluriannuel de 2,5 Md€ de dépenses d'équipement sur la durée du mandat.

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) : Investir 2,5 milliards d'euros sur le mandat

La PPI comprend l'ensemble des projets d'investissement de ce mandat et sera un levier déterminant de la relance face à la crise économique et sanitaire.

Stratégie financière pour le mandat : Investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle

Les nouvelles créations d'Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) proposées en 2023:

Le BP 2023 est l'occasion de proposer la création de 10 nouvelles opérations en APCP, pour un total de 70,5 M€ dont 4,35 M€ de CP en 2023 dont le détail est présenté en annexe 3 de ce document. Les crédits d'équipement ouverts en crédits de paiement pour les années 2023 et suivantes sont aussi présentés dans cette annexe.

Les subventions et fonds de concours versés en 2023:

Le budget 2023 intègre des subventions et fonds de concours pour un total de 75,2 M€ :

Subventions et fonds de concours en M€	BP 2023
Total	75
Dont aides à la pierre, rénovation urbaine	37,4
Dont subventions d'investissement à TAM dans le cadre de la DSP Transports	13,1
Dont aides à l'achat de VAE	6
Dont participations à l'aménagement de parcs d'activités économiques	6,1
Dont CPER ESRI, fond de relocalisation dédié aux activités productives et à fort impact sociétal	2,5
Dont rénovation thermique des bâtiments	4,1
Dont fonds de concours communes	3,0

Le remboursement du capital de la dette:

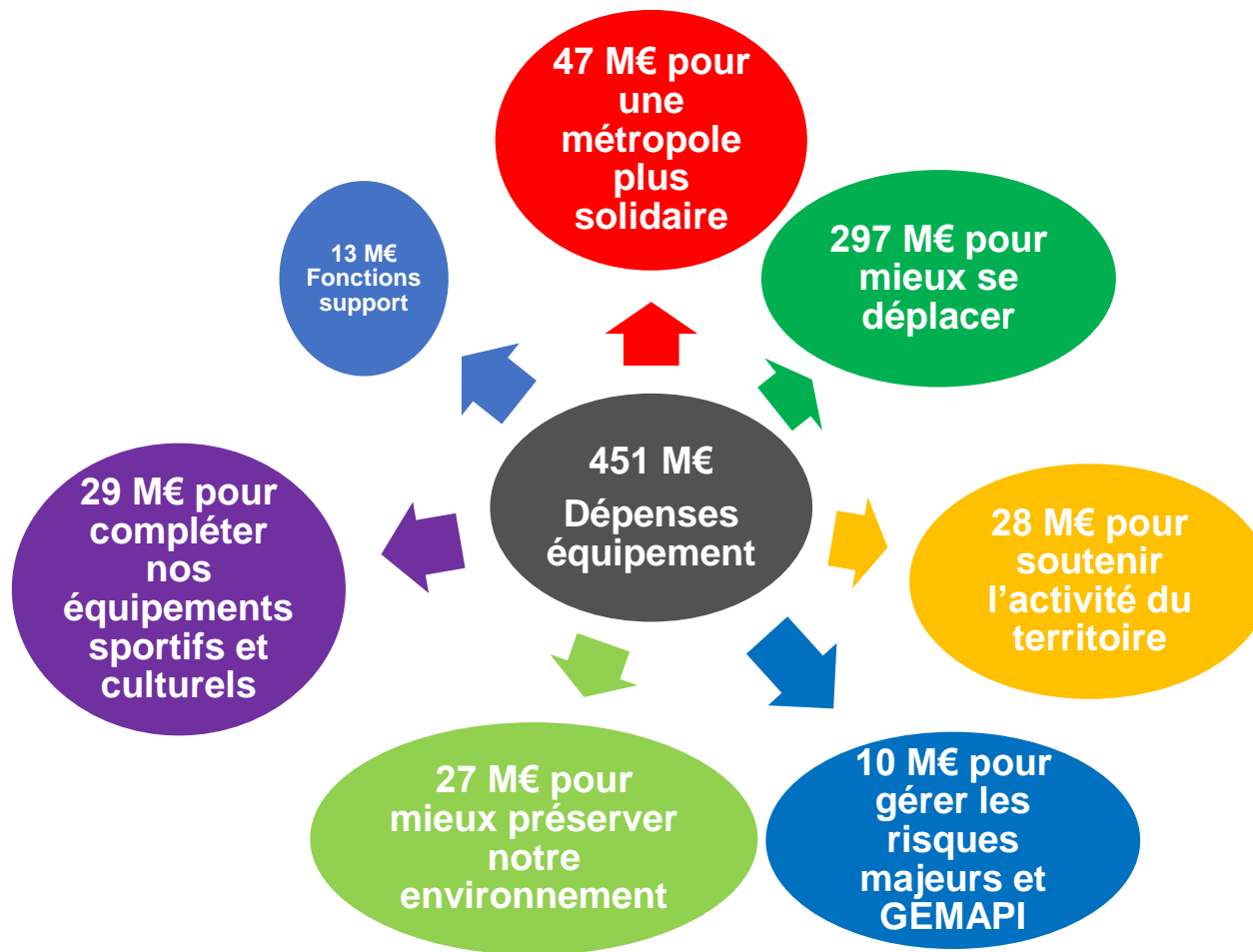
L'encours de dette au 1er janvier 2023 s'élève à 851,6 M€. Cela détermine une annuité de dette de 80 M€.

Remboursement dette en M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Intérêts	25,4	24,6	20,9	17,8	28,1
Capital	52,6	53,7	52,2	47,6	51,6
Annuité de la dette	78,0	78,3	73,1	65,4	79,7

110M€ sont également inscrits en dépenses et en recettes du budget consolidé au titre du refinancement de la dette et des opérations de prêt revolving, ils permettront de saisir d'éventuelles opportunités de gestion active de l'encours.

Dépenses d'équipement 2023 du budget principal :

Les dépenses d'équipement (avec subventions et fonds de concours) budgétées en 2023 s'établissent à 450,9 M€, soit une progression de +8% par rapport au BP 2022. Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance économique et de transition écologique, en participant à la création de près de 4500 emplois directs et indirects et concernent les thématiques suivantes de la PPI 2021-2026:



CONCLUSION

Le budget 2023 est présenté dans une période de crise économique avec un ralentissement de la croissance, la forte montée de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et l'augmentation du niveau des taux d'intérêts. Cette crise succède à celle sanitaire suite à laquelle un retour à la normale avait commencé à être observé en matière de fonctionnement de nos équipements publics.

Ce budget 2023 traduit la volonté de la Métropole de continuer à se positionner pour l'avenir. Volontaire et responsable, ce budget répond aux enjeux du territoire afin de le moderniser et de l'engager pleinement sur le chemin de la transition écologique et sociale.

Avec plus de 450 M€ de dépenses d'équipement en 2023, il s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissement qui a été définie pour le mandat, en nette hausse, par rapport à la période 2015-2020.

Afin de répondre en responsabilité à ces ambitions, tout en renforçant la solidarité intercommunale, ce budget 2023 recherche plus de justesse et d'équilibre dans les dépenses et les recettes, afin de libérer les capacités d'investissement de la Métropole et de l'inscrire dans une perspective et une stratégie de long terme sécurisée.

Annexe 1 – Tableau 2023 du budget annexe Parking

Equilibre du BP 2023 Métropole - Budget Parking		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	605 360	948 000
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	20 000	
Virement à la section d'investissement	322 640	
TOTAL FONCTIONNEMENT	948 000	948 000
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		322 640
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		20 000
MOUVEMENTS REELS	431 845	0
EMPRUNT	-	89 205
TOTAL INVESTISSEMENT	431 845	431 845
TOTAL	1 379 845	1 379 845

Annexe 2 – Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BP 2023 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU BP 2023 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte

La Métropole a tenu son Débat d’Orientation Budgétaire le 02 février 2023. Ce débat conforte le positionnement de responsabilité et de soutien de la Métropole pour son territoire et construit une stratégie financière à la hauteur des projets du mandat autour de trois leviers :

- **Maîtriser la section de fonctionnement**
- **Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette**
- **Investir pour le long terme dans le cadre d’une programmation pluriannuelle d’investissements (PPI) de 2,5 milliards d’euros**

Cette stratégie tient compte du contexte actuel : après un retour à la normale post crise sanitaire, le ralentissement de la croissance s’est installé en 2022 en lien avec la forte montée de l’inflation, la flambée des prix de l’énergie et l’augmentation du niveau des taux d’intérêts, nous obligeant à des adaptations et des exigences accrues sur le budget 2023 et sur l’équilibre de la prospective à atteindre.

Les investissements prévus sur le territoire doivent cependant être poursuivis. La PPI 2021-2026 fixe un cap ambitieux pour le mandat en multipliant ces derniers par 2,5 par rapport à la période précédente. En 2023 avec plus de 450 M€ de dépenses d’équipement prévus, ce budget s’inscrit dans le cadre des six priorités d’investissement, représentatives des compétences et actions de la collectivité :

- Mieux se déplacer avec, notamment, de forts investissements en direction des mobilités décarbonées, soutenus par la mise en œuvre progressive de la gratuité des transports publics
- Soutenir l’attractivité du territoire
- Gérer les risques majeurs, les milieux aquatiques et la protection contre les inondations
- Préserver notre environnement avec, notamment, la démarche zéro déchets
- Compléter et moderniser nos équipement culturels et sportifs
- Renforcer la solidarité territoriale

Dans un esprit de solidarité intercommunale, la Métropole de Montpellier va continuer à chercher un juste équilibre entre ses dépenses et ses recettes de fonctionnement, afin de libérer ses capacités d’investissement pour moderniser le territoire et poursuivre sur le chemin de la transition écologique et sociale.

2 - Priorités du budget

Le budget 2023 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de six orientations :

- Mieux se déplacer
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- Mieux soutenir l'activité du territoire
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- Mieux préserver notre environnement
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- Compléter nos équipements culturels et sportifs
 - Sports
 - Culture
- Une Métropole plus solidaire
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement :

Dotations et participations	67,2 M€
Impôts et taxes	458,3 M€
Attributions de compensation	64,7 M€
Produits des services	58,5 M€
Autres recettes	14,5 M€

Total général	663,3 M€
----------------------	-----------------

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement:

Charges générales	212 M€
Charges de personnel	150 M€
Charges d'intérêts de la dette	28,1 M€
Charges de gestion courante	167,2 M€
Attribution de compensation, DSC	3,5 M€
Autres charges	22,4 M€

Total général	583,2 M€
----------------------	-----------------

3.3 – Recettes réelles d'investissement:

Recours à l'emprunt	313 M€
Refinancement dette, prêts revolving	110 M€
Subventions	70,8 M€
Attribution compensation invt.	17,1 M€
Autres recettes	32,3 M€

Total général	543,2 M€
----------------------	-----------------

3.4 – Dépenses réelles d'investissement:

Capital de la dette	53,9 M€
Refinancement dette, prêts revolving	110 M€
Dépenses d'équipement	450,9 M€
Autres	8,4 M€

Total général	623,2 M€
----------------------	-----------------

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Budget Primitif 2023 s'élève à **1 569 M€** : 735 M€ en fonctionnement et 834 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Budget Primitif 2023 s'élève à **1 570 M€** : 735 M€ en fonctionnement et 835 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) du budget principal faisant l'objet de prévisions en 2023 sont retracées ci-après :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEES ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2023	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023
AMECEB16	Aménagement Cadoule et Bérange	4 363 476 €	500 000 €	4 863 476 €	475 950 €
AMELIT16	Aménagement Littoral	8 862 704 €	500 000 €	9 362 704 €	1 455 000 €
AMEMTP16	Aménagement Montpellier	30 746 852 €	6 000 000 €	36 746 852 €	4 267 000 €
AMEPEG16	Aménagement Piémonts et Garrigues	3 522 629 €	0 €	3 522 629 €	172 163 €
AMEPLO16	Aménagement Plaine Ouest	2 824 002 €	500 000 €	3 324 002 €	520 345 €
AMEVDL16	Aménagement Vallée du Lez	4 859 662 €	1 000 000 €	5 859 662 €	694 856 €
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	5 349 718 €	0 €	5 349 718 €	620 000 €
CULALG01	HOTEL MONTCALM ; MOCO	22 500 000 €	0 €	22 500 000 €	0 €
CULCRR01	CITE DES ARTS	46 905 167 €	0 €	46 905 167 €	937 485 €
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	1 628 945 €	147 664 €	1 776 609 €	225 000 €
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	6 708 001 €	0 €	6 708 001 €	90 000 €

DEAFAB18	FABREGUES protection Coulazou	4 915 000 €	0 €	4 915 000 €	150 000 €
DEAGRA18	GRABELS protection Rieumassel	3 600 000 €	700 000 €	4 300 000 €	1 860 000 €
DEALAT18	Lattes protection basse vallée Mosson	5 399 524 €	0 €	5 399 524 €	0 €
DEASHV18	Schéma hydraulique du Verdanson	7 000 000 €	6 870 448 €	13 870 448 €	480 224 €
DEEESR01	CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS - ANCIEN	11 803 080 €	0 €	11 803 080 €	0 €
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SANTE	3 590 000 €	-3 590 000 €	0 €	0 €
DPVDEC18	Modernisation parc déchèteries Métropole	6 972 000 €	0 €	6 972 000 €	1 027 000 €
DPVDTR18	Extension renov centre tri DEMETER	20 175 396 €	-20 175 396 €	0 €	0 €
DRICIN18	Cité intelligente	7 110 000 €	0 €	7 110 000 €	731 582 €
DRIEXT18	Extension du SDAN	9 313 207 €	0 €	9 313 207 €	1 200 000 €
DUHCM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298 €	0 €	80 838 298 €	0 €
DUHESR01	CPER LOGEMENT ETUDIANT / VIE ETUDIANTE	2 554 043 €	0 €	2 554 043 €	114 000 €
DUHP18	AIDES A LA PIERRE PARC PUBLIC SUR FONDS PROPRES	16 800 000 €	0 €	16 800 000 €	1 625 000 €
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	23 671 102 €	0 €	23 671 102 €	500 000 €
FONAMU04	DESARTIFICIALISATION ET TRANSFERT DES COMMERCES DU FENOUILLET	28 891 327 €	0 €	28 891 327 €	2 229 351 €
FONAMU05	Acquisitions foncières	95 269 568 €	0 €	95 269 568 €	16 280 000 €
FONAMU05	Acquisitions foncières	21 753 515 €	0 €	21 753 515 €	3 200 000 €
M18CIME01	Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000 €	0 €	44 400 000 €	1 061 450 €
M18SBRN01	Aménagement av Nîmes	1 620 000 €	0 €	1 620 000 €	0 €
M18VEHI01	Mise à niveau parc véhicules DAT	4 108 516 €	0 €	4 108 516 €	0 €
M19FRA709	FRANCHISSEMENT A709	11 701 797 €	0 €	11 701 797 €	3 688 728 €
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	23 597 000 €	-23 597 000 €	0 €	0 €
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000 €	0 €	2 280 000 €	0 €

M19LIHT01	EMBELLISSEMENT DE LA METROPOLE ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTE-TENSION	12 043 794 €	0 €	12 043 794 €	0 €
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	50 000 €
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	2 475 962 €	0 €	2 475 962 €	0 €
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000 €	0 €	3 900 000 €	0 €
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000 €	0 €	2 300 000 €	397 000 €
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000 €	0 €	1 760 000 €	278 893 €
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	22 000 000 €	0 €	22 000 000 €	3 070 000 €
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	3 252 000 €	0 €	3 252 000 €	1 236 790 €
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	1 215 000 €	0 €	1 215 000 €	275 000 €
M20DASS01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION DASSAULT 2EME EXTENSION	1 999 540 €	0 €	1 999 540 €	0 €
M20LAUZ01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	9 167 971 €	0 €	9 167 971 €	488 000 €
M20LAUZ02	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION LAUZE EST	4 206 000 €	0 €	4 206 000 €	0 €
M20MART01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION CHARLES MARTEL EXTENSION	2 370 000 €	0 €	2 370 000 €	390 000 €
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	150 000 000 €	0 €	150 000 000 €	29 835 686 €
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €	710 000 €
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	85 946 €
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	27 325 600 €	0 €	27 325 600 €	4 884 000 €
M20NPRU02	NPRU MOSSON	97 212 500 €	0 €	97 212 500 €	14 121 000 €
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	1 715 000 €	0 €	1 715 000 €	240 000 €

M20RDRM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	1 800 000 €	0 €	1 800 000 €	0 €
M20RDRM01	DESSERTTE DE L'ARENA SDF LEVADES	1 826 000 €	0 €	1 826 000 €	612 000 €
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	1 030 000 €	0 €	1 030 000 €	826 200 €
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	2 030 000 €	0 €	2 030 000 €	0 €
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	1 208 000 €	0 €	1 208 000 €	0 €
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	1 506 000 €	0 €	1 506 000 €	0 €
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR RD 986 SUD	2 700 000 €	0 €	2 700 000 €	500 000 €
M21ACCM02	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	2 500 000 €	3 750 000 €	6 250 000 €	750 000 €
M21ALLU01	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	8 500 000 €	0 €	8 500 000 €	0 €
M21ALLU02	LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES PARCELLE ANCIENNE PEPINIÈRE PITOT	1 600 000 €	-1 600 000 €	0 €	0 €
M21DEPO02	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	60 000 000 €	0 €	60 000 000 €	10 754 335 €
M21ECOC01	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	6 013 000 €	0 €	6 013 000 €	2 685 000 €
M21ESPP01	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	39 400 000 €	0 €	39 400 000 €	15 372 240 €
M21ESPP02	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	17 720 000 €	0 €	17 720 000 €	3 100 000 €
M21EXTLI01	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	46 916 508 €	0 €	46 916 508 €	430 000 €
M21GUNRJ1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	16 641 500 €	0 €	16 641 500 €	1 500 000 €
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	4 600 000 €	0 €	4 600 000 €	1 462 500 €
M21NBUS02	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	9 587 967 €	0 €	9 587 967 €	0 €

M21OUES01	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	33 371 040 €	0 €	33 371 040 €	5 981 390 €
M21OUES02	RESEAUX LIGNE 5	13 855 200 €	0 €	13 855 200 €	2 483 391 €
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	1 865 000 €	52 102 €	1 917 102 €	922 979 €
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	180 000 000 €	0 €	180 000 000 €	27 928 337 €
M21SEC116	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	709 000 €
M21TRAML5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	386 668 229 €	0 €	386 668 229 €	72 576 000 €
M21VEGE01	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	90 000 €
M21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	11 550 000 €	0 €	11 550 000 €	2 337 917 €
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	10 930 000 €	0 €	10 930 000 €	1 200 000 €
M22FEC01	FONDS D EQUIPEMENTS COMMUNES	10 000 000 €	0 €	10 000 000 €	2 000 000 €
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	3 600 000 €	0 €	3 600 000 €	730 000 €
M22LATT01	LATTARA : CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	8 127 236 €	0 €	8 127 236 €	300 000 €
M22LATT02	LATTARA : AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	7 139 000 €	0 €	7 139 000 €	600 000 €
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM	106 200 000 €	199 800 000 €	306 000 000 €	6 500 000 €
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE MOTTE ROUGE	3 885 000 €	2 095 000 €	5 980 000 €	2 100 000 €
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	1 375 000 €	131 825 €	1 506 825 €	675 526 €
M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	2 700 000 €	0 €	2 700 000 €	1 000 000 €
M22OPER01	PATRIMOINE : FACADES OPERA COMEDIE	1 280 000 €	0 €	1 280 000 €	255 000 €
M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	8 000 000 €	0 €	8 000 000 €	1 000 000 €

M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLENEUVE LES MAGUELONE (RM185)	1 100 000 €	0 €	1 100 000 €	882 000 €
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	1 760 000 €	0 €	1 760 000 €	1 181 496 €
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	18 389 200 €	0 €	18 389 200 €	3 792 634 €
M23CHRM66	REPRISE CHAUSSEES RM66	0 €	5 150 000 €	5 150 000 €	915 000 €
M23DOUBL3	DOUBLEMENT LIGNE 3 TRAMWAY	0 €	25 608 024 €	25 608 024 €	378 000 €
M23ESRI01	CPER ESRI 2023-2027	0 €	19 100 000 €	19 100 000 €	1 311 000 €
M23GEMA01	SDH RIEUTORD MONTPELLIER	0 €	5 200 000 €	5 200 000 €	200 000 €
M23GEMA02	PAPI OR PROTECTION CABANES PEROLS	0 €	2 400 000 €	2 400 000 €	100 000 €
M23GEMA03	MTP POMPIGNANE CONFORTEMENT BERGES DU LEZ	0 €	2 100 000 €	2 100 000 €	608 000 €
M23MIJO01	PARC D'ACTIVITE MIJOUAN A SAINT-GEORGES D'ORQUES	0 €	1 791 434 €	1 791 434 €	111 204 €
M23RESS01	RESSOURCERIES	0 €	4 000 000 €	4 000 000 €	402 000 €
M23RPAE01	MANDAT ETUDES REQUALIFICATION PAE	0 €	1 073 060 €	1 073 060 €	198 000 €
M23TARI01	REHABILITATION PISCINE TARIS	0 €	4 130 000 €	4 130 000 €	130 000 €
MGBRES18	Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 200 000 €	476 885 €	1 676 885 €	225 000 €
MGBSUR18	Travaux sûreté siège Métropole	3 810 434 €	0 €	3 810 434 €	467 080 €
NETMTP16	Environnement Montpellier	8 003 649 €	3 000 000 €	11 003 649 €	2 430 000 €
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	5 812 903 €	0 €	5 812 903 €	0 €
SPOCNN18	Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000 €	0 €	14 240 000 €	3 300 000 €
SPOPAR01	Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	15 500 000 €	689 265 €	16 189 265 €	980 000 €
SPOPI02	PISCINE HERACLES	12 160 236 €	0 €	12 160 236 €	0 €
VOICEB16	Voirie Cadoule et Bérange	23 148 821 €	500 000 €	23 648 821 €	1 988 901 €

VOILIT16	Voirie Littoral	25 628 283 €	3 000 000 €	28 628 283 €	4 180 296 €
VOIMTP16	Voirie Montpellier	129 952 794 €	25 000 000 €	154 952 794 €	25 781 229 €
VOIPEG16	Voirie Piémonts et Garrigues	18 119 578 €	1 000 000 €	19 119 578 €	1 906 731 €
VOIPLO16	Voirie Plaine Ouest	25 719 545 €	0 €	25 719 545 €	3 952 410 €
VOIVDL16	Voirie Vallée du Lez	31 026 960 €	0 €	31 026 960 €	2 934 510 €
	Somme :	2 277 574 978 €	277 303 311 €	2 554 878 289 €	325 404 755 €

Au 31/12/2022, le reste à financer de l'ensemble des AP déjà votées s'établissait à 58,6 M€. Il s'établirait à 83 M€ fin 2023.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élèverait fin 2023 à 80 M€ et l'épargne nette à 28,4 M€.

Épargne brute	80 M€
- Capital de la dette (hors remboursements anticipés et transfert de dette)	- 51,6 M€
Soit une épargne nette de	28,4 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 136,4 M€ en 2022 (pour le budget principal uniquement), en hausse par rapport à 2021 (105,1 M€). L'encours de dette s'élève à 851,6 M€ pour le budget principal au 1^{er} janvier 2023 (contre un encours de 802,4M€ au 1^{er} janvier 2022).

La Métropole constate donc en 2022 une hausse de son encours de 49 M€.

Notre dette, répartie entre 12 prêteurs, est composée à 56% de taux fixes et à 44% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 3,19%. En outre 97,75% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit au 1^{er} janvier 2023 à 10,6 ans sur le budget principal.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2023, les **principaux taux d'imposition restent stables** pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité).

Nos taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Contribution Economique Territoriale : 36,58 %
- Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,35%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité seraient les suivants en 2023 :

Principaux ratios	Valeurs BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 171,75 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 332,43 €
Dépenses d'équipement brut / population	905,84 €
Encours de dette / population	1 710,87 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	91,41 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	95,71 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	56,74 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	128,40 %
Taux d'épargne	12,1 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	25,72 %

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

Après un ralentissement des mutualisations entre la Ville et la Métropole, l'année 2023 est marquée par l'augmentation de l'effectif sur emploi permanent qui s'explique essentiellement par la création de nouveaux services communs dans le cadre de la réorganisation (pôle numérique et données, pôle moyens généraux, direction du protocole, etc.) avec le transfert de plus de 210 agents de la Ville de Montpellier.

Pour 2023, l'objectif reste à la fois d'assurer une maîtrise de la masse salariale à long terme et de moderniser les organisations des deux structures, contribuant ainsi à garantir une gestion efficiente des deniers publics.

Au total, pour le budget principal, le montant de la masse salariale en 2023 s'élèvera à **150 M€** à périmètre constant.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a connu une augmentation soutenue pour atteindre 2614 agents au 31 décembre 2022. Parmi ces agents, on comptait 2257 titulaires et stagiaires (86,3 %) et 357 agents non titulaires (13,7 %).

Enfin, la revalorisation du point d'indice à 3,5% décidé par l'Etat en 2022 va s'appliquer en année pleine en 2023. Le budget 2023 intègre les effets des décisions prises en 2022 quand aux créations de poste et les nouveaux recrutements liés aux priorités du mandat pour 2023, ainsi que l'impact des dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique avec notamment la mise en place du RIFSEEP qui va s'appliquer en année pleine en 2023.

Annexe 3 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement

Le BP 2023 propose la création de 10 nouvelles opérations en ACP, pour un total de 70,5 M€ dont 4,35 M€ de CP2023 :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP AU BP 2023	CP au BP 2023
M23DOUBL3	DOUBLEMENT DE LA LIGNE 3 DE TRAMWAY	25 608 024	378 000
M23ESRI01	CPER ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET INNOV. 2023-2027	19 100 000	1 311 000
M23GEMA01	SHD RIEUTORD MONTPELLIER : CONSTRUCTION OUVRAGE CADRE	5 200 000	200 000
M23CHRM66	REPRISE CHAUSSEES RM66	5 150 000	915 000
M23TARI01	REHABILITATION PISCINE TARIS	4 130 000	130 000
M23RESS01	RESSOURCERIES	4 000 000	402 000
M23GEMA02	PAPI OR: PROTECTION QUARTIER DES CABANES A PEROLS	2 400 000	100 000
M23GEMA03	MONTPELLIER POMPIGNANE CONFORTEMENT DES BERGES DU LEZ	2 100 000	608 000
M23MIJO01	PARC D'ACTIVITE MIJOUAN A SAINT-GEORGES D'ORQUES	1 791 434	111 204
M23RPAE01	MANDAT ETUDES REQUALIFICATION PAE	1 073 060	198 000
	Somme :	70 552 518 €	4 353 204 €

Les crédits d'équipement ouverts en crédits de paiement pour les années 2023 et suivantes sont présentés ci-dessous pour le budget principal:

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2023

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
AMECEB16	Aménagement Cadoule et Bérange	4 863 476 €	475 950 €	174 832,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AMELIT16	Aménagement Littoral	9 362 704 €	1 455 000 €	857 771,19 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AMEMTP16	Aménagement Montpellier	36 746 852 €	4 267 000 €	1 242 965,11 €	1 350 000 €	1 350 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AMEPEG16	Aménagement Piémonts et Garrigues	3 522 629 €	172 163 €	94 446,37 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AMEPLO16	Aménagement Plaine Ouest	3 324 002 €	520 345 €	125 113,60 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AMEVDL16	Aménagement Vallée du Lez	5 859 662 €	694 856 €	442 025,90 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	5 349 718 €	620 000 €	650 182,42 €	389 163 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CULALG01	HOTEL MONTCALM ; MOCO	22 500 000 €	0 €	128 377,21 €	607 933 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CULCRR01	CITE DES ARTS	46 905 167 €	937 485 €	77 212,01 €	454 728 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRRES MUSEE FABRE	1 776 609 €	225 000 €	35 570,94 €	129 458 €	47 483 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	6 708 001 €	90 000 €	358 732,50 €	215 129 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DEAFAB18	FABREGUES protection Coulazou	4 915 000 €	150 000 €	38 201,69 €	4 503 941 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DEAGRA18	GRABELS protection Rieumassel	4 300 000 €	1 860 000 €	8 139,00 €	1 761 000 €	319 480 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DEALAT18	Lattes protection basse vallée Mosson	5 399 524 €	0 €	121 140,24 €	69 567 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DEASHV18	Schéma hydraulique du Verdanson	13 870 448 €	480 224 €	129 096,24 €	2 000 000 €	3 000 000 €	1 600 000 €	227 909 €	0 €	0 €	0 €
DEEESR01	CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS - ANCIEN	11 803 080 €	0 €	1 918 000,00 €	2 591 898 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SANTE	0 €	0 €	0,00 €							
DPVDEC18	Modernisation parc déchèteries Métropole	6 972 000 €	1 027 000 €	190 381,21 €	792 430 €	577 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2023

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
DPVDTR18	Extension renov centre tri DEMETER	0 €	0 €	0,00 €							
DRICIN18	Cité intelligente	7 110 000 €	731 582 €	569 763,99 €	500 000 €	500 000 €	515 121 €	391 634 €	300 000 €	300 000 €	49 999 €
DRIEXT18	Extension du SDAN	9 313 207 €	1 200 000 €	216 923,91 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 170 681 €	129 511 €	0 €	0 €	0 €
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298 €	0 €	46 407,45 €	224 363 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DUHESR01	CPER LOGEMENT ETUDIANT / VIE ETUDIANTE	2 554 043 €	114 000 €	0,00 €	472 057 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DUHPIE18	AIDES A LA PIERRE PARC PUBLIC SUR FONDS PROPRES	16 800 000 €	1 625 000 €	26 640,00 €	2 500 000 €	2 500 000 €	1 993 174 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	23 671 102 €	500 000 €	0,00 €	1 000 000 €	1 000 000 €	457 998 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FONAMU04	DESARTIFICIALISATION ET TRANSFERT DES COMMERCES DU FENOUILLET	28 891 327 €	2 229 351 €	0,00 €	2 000 000 €	1 590 649 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FONAMU05	Acquisitions foncières	95 269 568 €	16 280 000 €	197 774,00 €	10 000 000 €	6 599 069 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FONAMU05	Acquisitions foncières	21 753 515 €	3 200 000 €	385 173,50 €	3 778 712 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M18CIME01	Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000 €	1 061 450 €	545 241,17 €	200 000 €	400 000 €	700 000 €	5 000 000 €	5 277 612 €	5 000 000 €	0 €
M18SBRN01	Aménagement av Nîmes	1 620 000 €	0 €	0,00 €	870 526 €						
M18VEHI01	Mise à niveau parc véhicules DAT	4 108 516 €	0 €	201 955,97 €	148 456 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M19FRA709	FRANCHISSEMENT A709	11 701 797 €	3 688 728 €	1 916 071,37 €	2 613 411 €	700 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000 €	0 €	0,00 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	183 268 €	0 €	
M19LIHT01	EMBELLISSSEMENT DE LA METROPOLE ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTE-TENSION	12 043 794 €	0 €	68,34 €	1 761 889 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2023

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	1 000 000 €	50 000 €	0,00 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	188 237 €	0 €	0 €	0 €
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	2 475 962 €	0 €	16 847,23 €	250 072 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000 €	0 €	247 087,01 €	337 326 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000 €	397 000 €	154 648,43 €	800 000 €	759 828 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000 €	278 893 €	31 865,70 €	600 000 €	368 558 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	22 000 000 €	3 070 000 €	906 399,10 €	10 098 927 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	3 252 000 €	1 236 790 €	531,74 €	1 420 632 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	1 215 000 €	275 000 €	0,00 €	137 000 €	131 010 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20DASS01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION DASSAULT 2EME EXTENSION	1 999 540 €	0 €	0,00 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	249 540 €	
M20LAUZ01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	9 167 971 €	488 000 €	442 670,64 €	2 699 400 €	2 437 204 €	2 801 002 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20LAUZ02	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION LAUZE EST	4 206 000 €	0 €	0,00 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	336 000 €		
M20MART01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION CHARLES MARTEL EXTENSION	2 370 000 €	390 000 €	0,00 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	150 000 000 €	29 835 686 €	6 477 358,57 €	30 250 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	11 329 315 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2023

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	1 600 000 €	710 000 €	102 766,28 €	495 666 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	1 500 000 €	85 946 €	0,00 €	570 760 €	326 840 €	183 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	27 325 600 €	4 884 000 €	0,00 €	636 000 €	636 000 €	3 659 000 €	4 200 000 €	4 202 628 €	650 000 €	0 €
M20NPRU02	NPRU MOSSON	97 212 500 €	14 121 000 €	0,00 €	6 954 600 €	6 954 600 €	6 880 560 €	6 880 560 €	6 880 560 €	6 880 560 €	6 880 560 €
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	1 715 000 €	240 000 €	58 309,20 €	240 000 €	240 000 €	128 000 €	127 396 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	1 800 000 €	0 €	71 154,61 €	800 000 €	805 966 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM01	DESSERT DE L'ARENA SDF LEVADES	1 826 000 €	612 000 €	36 760,39 €	666 419 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	1 030 000 €	826 200 €	20 452,80 €	171 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	2 030 000 €	0 €	164 273,70 €	1 807 932 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	1 208 000 €	0 €	0,00 €	200 000 €	500 000 €	500 578 €				
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	1 506 000 €	0 €	536,26 €	515 000 €	504 038 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR RD 986 SUD	2 700 000 €	500 000 €	0,00 €	500 000 €	671 144 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M21ACCM02	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	6 250 000 €	750 000 €	350 403,95 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €	75 407 €	0 €	0 €
M21ALLU01	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	8 500 000 €	0 €	25 000,00 €	2 750 000 €	5 525 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M21ALLU02	LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES PARCELLE ANCIENNE PEPINIERE PITOT	0 €	0 €	0,00 €	0 €						

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2023

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M21DEPO02	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	60 000 000 €	10 754 335 €	0,00 €	15 000 000 €	10 000 000 €	12 000 000 €	3 398 118 €	0 €	0 €	0 €
M21ECOC01	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	6 013 000 €	2 685 000 €	582 750,00 €	1 152 985 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M21ESPP01	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	39 400 000 €	15 372 240 €	47 339,52 €	9 400 000 €	8 448 810 €	1 404 760 €	1 639 525 €	0 €	0 €	0 €
M21ESPP02	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	17 720 000 €	3 100 000 €	0,00 €	1 946 700 €	5 457 000 €	4 728 000 €	1 246 055 €	91 964 €	0 €	0 €
M21EXTLI01	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	46 916 508 €	430 000 €	0,00 €	15 300 000 €	15 300 000 €	10 300 000 €	1 426 912 €	3 635 853 €	0 €	0 €
M21GUNRJ1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	16 641 500 €	1 500 000 €	0,00 €	3 196 650 €	3 602 600 €	4 100 400 €	4 150 300 €	0 €	0 €	0 €
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	4 600 000 €	1 462 500 €	0,00 €	825 000 €	375 000 €	114 100 €	714 870 €	0 €	0 €	0 €
M21NBUS02	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	9 587 967 €	0 €	1 080 275,00 €	0 €	1 370 317 €	49 104 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M21OUES01	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	33 371 040 €	5 981 390 €	0,00 €	10 000 000 €	6 000 000 €	3 000 000 €	1 040 140 €	0 €	0 €	0 €
M21OUES02	RESEAUX LIGNE 5	13 855 200 €	2 483 391 €	0,00 €	3 000 000 €	2 000 000 €	200 000 €	2 000 000 €	687 906 €	0 €	0 €
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	1 917 102 €	922 979 €	159 188,35 €	701 659 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	180 000 000 €	27 928 337 €	0,00 €	43 000 000 €	32 000 000 €	6 000 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	1 000 000 €	200 000 €
M21SEC116	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	1 200 000 €	709 000 €	8 712,00 €	482 288 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M21TRAML5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	386 668 229 €	72 576 000 €	4 187,11 €	100 000 000 €	80 000 000 €	50 000 000 €	14 159 709 €	10 000 000 €	6 764 651 €	38 150 €
M21VEGE01	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	2 000 000 €	90 000 €	49 632,34 €	410 000 €	475 000 €	400 000 €	324 737 €	0 €	0 €	0 €
M21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	11 550 000 €	2 337 917 €	2 455 847,10 €	901 000 €	905 200 €	493 883 €	457 803 €	0 €	0 €	0 €
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	10 930 000 €	1 200 000 €	0,00 €	2 530 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2023

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M22FEC01	FONDS D EQUIPEMENTS COMMUNES	10 000 000 €	2 000 000 €	711 360,00 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	601 500 €	0 €	0 €
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	3 600 000 €	730 000 €	360 000,00 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	350 000 €	0 €	0 €	0 €
M22LATT01	LATTARA : CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	8 127 236 €	300 000 €	136 860,00 €	2 852 821 €	4 793 595 €	36 880 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22LATT02	LATTARA : AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	7 139 000 €	600 000 €	471 529,80 €	2 071 000 €	157 000 €	2 334 000 €	108 000 €	1 229 000 €	162 170 €	0 €
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM	306 000 000 €	6 500 000 €	507 240,29 €	27 000 000 €	36 500 000 €	64 500 000 €	41 300 000 €	34 300 000 €	32 100 000 €	21 300 000 €
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE MOTTE ROUGE	5 980 000 €	2 100 000 €	1 172 804,19 €	749 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	1 506 825 €	675 526 €	388 543,59 €	90 001 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	2 700 000 €	1 000 000 €	0,00 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22OPER01	PATRIMOINE : FACADES OPERA COMEDIE	1 280 000 €	255 000 €	0,00 €	550 000 €	475 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	8 000 000 €	1 000 000 €	0,00 €	2 000 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLENEUVE LES MAGUELONE (RM185)	1 100 000 €	882 000 €	277,20 €	217 068 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	1 760 000 €	1 181 496 €	10 063,87 €	562 213 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	18 389 200 €	3 792 634 €	2 187 525,90 €	3 402 366 €	3 400 000 €	3 400 000 €	948 934 €	0 €	0 €	0 €
M23CHRM66	REPRISE CHAUSSEES RM66	5 150 000 €	915 000 €	0,00 €	2 500 000 €	1 650 000 €	85 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2023

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
M23DOUBL3	DOUBLEMENT LIGNE 3 TRAMWAY	25 608 024 €	378 000 €	0,00 €	4 850 000 €	7 350 000 €	5 250 000 €	6 058 024 €	1 674 000 €	48 000 €	0 €
M23ESRI01	CPER ESRI 2023-2027	19 100 000 €	1 311 000 €	0,00 €	3 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	4 789 000 €	0 €	0 €	0 €
M23GEMA01	SDH RIEUTORD MONTPELLIER	5 200 000 €	200 000 €	0,00 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M23GEMA02	PAPI OR PROTECTION CABANES PEROLS	2 400 000 €	100 000 €	0,00 €	1 100 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M23GEMA03	MTP POMPIGNANE CONFORTEMENT BERGES DU LEZ	2 100 000 €	608 000 €	0,00 €	700 000 €	700 000 €	92 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M23MIJO01	PARC D'ACTIVITE MIJOUAN A SAINT-GEORGES D'ORQUES	1 791 434 €	111 204 €	0,00 €	500 000 €	500 000 €	480 230 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
M23RESS01	RESSOURCERIES	4 000 000 €	402 000 €	0,00 €	1 200 000 €	1 600 000 €	798 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M23RPAE01	MANDAT ETUDES REQUALIFICATION PAE	1 073 060 €	198 000 €	0,00 €	275 000 €	275 000 €	325 060 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M23TARI01	REHABILITATION PISCINE TARIS	4 130 000 €	130 000 €	0,00 €	100 000 €	150 000 €	1 250 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €
MGBRES18	Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 676 885 €	225 000 €	128 249,57 €	182 000 €	70 857 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MGBSUR18	Travaux sûreté siège Métropole	3 810 434 €	467 080 €	25 708,56 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	178 193 €
NETMTP16	Environnement Montpellier	11 003 649 €	2 430 000 €	286 168,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	5 812 903 €	0 €	82 560,78 €	1 296 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SPOCNN18	Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000 €	3 300 000 €	56 595,31 €	8 948 588 €	450 345 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SPOPAR01	Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	16 189 265 €	980 000 €	926 208,80 €	40 449 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SPOPI02	PISCINE HERACLES	12 160 236 €	0 €	8 576,64 €	60 603 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VOICEB16	Voirie Cadoule et Bérange	23 648 821 €	1 988 901 €	1 813 421,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VOILIT16	Voirie Littoral	28 628 283 €	4 180 296 €	1 520 677,52 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VOIMTP16	Voirie Montpellier	154 952 794 €	25 781 229 €	6 122 184,57 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2023

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2023	CP 2023 AU BP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
VOIPEG16	Voirie Piémonts et Garrigues	19 119 578 €	1 906 731 €	1 292 345,41 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VOIPLO16	Voirie Plaine Ouest	25 719 545 €	3 952 410 €	1 712 030,12 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VOIVDL16	Voirie Vallée du Lez	31 026 960 €	2 934 510 €	2 680 117,62 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Somme :	2 554 878 289 €	325 404 755 €	46 794 254 €	382 485 929 €	300 840 504 €	228 120 532 €	124 636 688 €	77 325 697 €	53 654 921 €	28 646 902 €

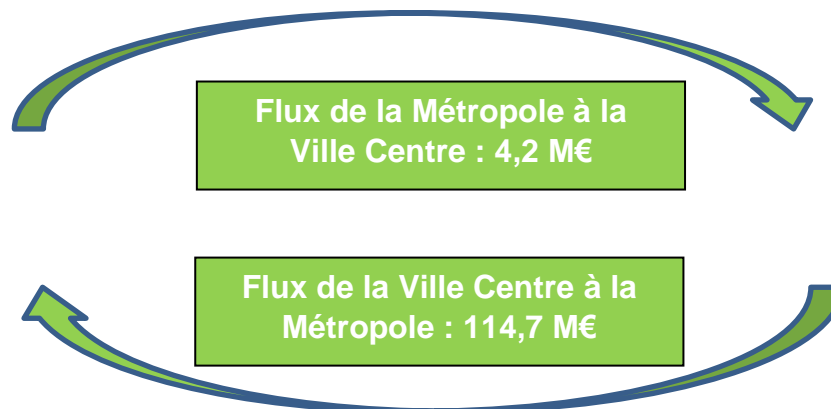
Annexe 4 : Flux croisés entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2023 de référence	Montant 2023 de dépenses Budget Ville	Montant 2023 de recettes Budget 3M	Solde
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 570 000,00	10 570 000,00	10 570 000,00	-
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	5 454 000,00	5 454 000,00	5 454 000,00	-
	Fonds de concours Ville pour ligne 5 de tramway		25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	-
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	117 368,00	117 368,00	117 368,00	-
	Participation gestion milieux aquatiques	Convention de gestion	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 700 000,00	34 700 000,00	34 700 000,00	-
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	620 000,00	620 000,00	445 000,00	-
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			175 000,00	
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	75 000,00	60 000,00	75 000,00	-
				15 000,00		
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	78 500,00	78 500,00	78 500,00	-
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	260 000,00	260 000,00	260 000,00	-
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiatèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	114 000,00	114 000,00	200 000,00	-
		Convention de gestion Langevin	86 000,00	86 000,00		
	Redevance spéciale ordures ménagères		730 000,00	730 000,00	730 000,00	-
	Remboursement SI métier (PND)		8 000,00	8 000,00	8 000,00	-
	Reversement recette FPS à la Métropole		2 457 635,00	2 457 635,00	2 457 635,00	-
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	34 122 318,00	34 122 318,00	34 122 318,00	-
TOTAL			114 692 821,00	114 692 821,00	114 692 821,00	-
Dont Investissement			41 441 368,00	41 441 368,00	41 441 368,00	-
Dont Fonctionnement			73 251 453,00	73 251 453,00	73 251 453,00	-

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2023 de référence	Montant 2023 de recettes Budget Ville	Montant 2023 de dépenses Budget 3M	Solde
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	256 674,00	256 674,00	256 674,00	-
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	300 950,00	300 950,00	109 230,00	-
		Convention de gestion			46 030,00	
				94 940,00		
				50 750,00		
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	350 000,00	350 000,00	350 000,00	-
	Remboursement frais imprimerie municipale (bulletins de salaire, impressions RH, com, finances, protocole, cartes de visite...)	convention de gestion	35 000,00	35 000,00	35 000,00	-
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	130 500,00	130 500,00	130 500,00	-
	Remboursement taxe foncière 3M		270 000,00	270 000,00	270 000,00	-
Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	250 000,00	250 000,00	250 000,00	-	
Remboursement personnel : refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	2 345 411,00	2 345 411,00	2 345 411,00	-	
TOTAL			4 238 535,00	4 238 535,00	4 238 535,00	-
Dont Investissement			556 674,00	556 674,00	556 674,00	-
Dont Fonctionnement			3 681 861,00	3 681 861,00	3 681 861,00	-



Annexe 5 : Simulation des dépenses réelles de fonctionnement consolidées selon le décret n°2006-892 du 30/06/2016

La Métropole a programmé quatre projets importants dont les budgets prévisionnels sont supérieurs à 100M€ d'euros :

- La ligne 5 de tramway avec une autorisation de programme qui s'élève à ce jour à 386M€ pour son reste à financer, la mise en service est prévue en 2025
- Réalisation de 5 lignes de bustram qui concerne la mise en place de bus à haut niveau de service, avec une autorisation de programme révisée au BP2023 qui s'élève à 306M€
- L'acquisition de matériel roulant tramway, avec une autorisation de programme qui s'élève à 180M€
- Les Mobilités Actives concerne les aménagements cyclables et piétons et la politique autour du vélo, avec une autorisation de programme qui s'élève à 150M€

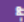
Ces quatre projets sont intégrés dans la prospective de la Métropole qui est basée sur une simulation de réalisation, présentée ci-dessous :

Budget principal	Prospective				
	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts de la dette (art 66111)	17 738 307	25 139 408	33 174 105	36 239 657	39 112 207
Charges induites des investissements	0	0	0	3 880 000	11 640 000

- BAILLARGUES
- BEAULIEU
- CASTELNAU-LE-LEZ
- CASTRIES
- CLAPIERS
- COURNONSEC
- COURNONTERRAL
- FABRÈGUES
- GRABELS
- JACOU
- JUVIGNAC
- LATTES
- LAVÉRUNE
- LE CRÈS
- MONTAUD
- MONTFERRIER-SUR-LEZ
- MONTPELLIER
- MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
- PÉROLS
- PIGNAN
- PRADES-LE-LEZ
- RESTINCLIÈRES
- SAINT-BRÈS
- SAINT-DRÉZÉRY
- SAINT GENIÈS DES MOURGUES
- SAINT GEORGES D'ORQUES
- SAINT JEAN DE VÉDAS
- SAUSSAN
- SUSSARGUES
- VENDARGUES
- VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

 Métropole Méditerranée Montpellier - Institut de la Communauté - 125322 - IP

